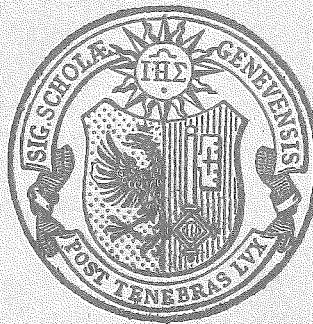


UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS
DU
SEMESTRE D'HIVER 1933-34

Ouverture : 16 Octobre 1933 — Clôture : 22 Mars 1934

Les cours commencent le Mercredi 25 Octobre 1933

4000 ex. - VII 38

GENÈVE
IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 21

1933

PRIX : 1 FRANC.

TABLE DES MATIÈRES

| | Pages |
|---|--------|
| Faculté des Sciences | 3 |
| Faculté des Lettres | 22 |
| Faculté des Sciences Economiques et Sociales . | 39 |
| Institut des Hautes Etudes Commerciales . | 54 |
| Faculté de Droit | 58 |
| Faculté de Médecine | 66 |
| Institut Dentaire | 79 |
| Faculté de Théologie | 83 |
| Prix universitaires | 88 |
| Fonds universitaires | 101 |
| Renseignements généraux | 103 |
| Caisse d'assurance | 107 |
| Adresses de MM. les Professeurs et Privat-Docents | 109 |

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1933-34

Ouverture : 16 Octobre 1933 — Clôture : 22 Mars 1934

Les cours commencent le Mercredi 25 Octobre 1933

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux de médecine (médecins, dentistes et pharmaciens), s'adresser au Dr E. Thomas (Florissant, 4, lundi, mercredi et samedi, de 14 à 15 h.), président du siège d'exams de Genève).

— KES —
GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 21

1933

PRIX : 1 FRANC.

Ouverture du semestre d'hiver : le 16 octobre 1933 ; clôture : le 22 mars 1934.

Les examens auront lieu du 16 au 24 octobre 1933.

Les cours commencent le mercredi 25 octobre. Ils sont interrompus du 23 décembre au 4 janvier inclusivement.

Les cours sont suspendus le jeudi 10 mai (jour de l'Ascension), le lundi 21 mai (lundi de Pentecôte) ainsi qu'à l'occasion du Dies Academicus.

Les dix derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens de fin d'année.

Le Bureau du Sénat, pour les années 1932-1934, est composé de :

MM. Maurice ROCH, *Recteur* ;

Albert RICHARD, *Vice-Recteur* ;

Paul-E. MARTIN, *Secrétaire du Sénat* ;

et de

MM. Emile BRINER, Doyen de la Faculté des Sciences ;
André OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Lettres ;
Antony BABEL, Doyen de la Faculté des Sciences
économiques et sociales ;
Paul LOGOZ, Doyen de la Faculté de Droit ;
Eugène BUJARD, Doyen de la Faculté de Médecine ;
Auguste GAMPERT, Doyen de la Faculté de Théologie.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'HIVER 1933-34

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Emile BRINER, Doyen.

| M. Henri Fehr, prof. ord. | salle |
|---|-------|
| <i>Eléments de mathématiques supérieures.</i> | 3 h. |
| Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures. | 20. |
| <i>Conférences d'algèbre et de géométrie.</i> | 2 h. |
| Lundi, à 10 heures, et mercredi, à 16 heures. | 20. |
| <i>Exercices pratiques.</i> | 2 h. |
| Mercredi, de 17 à 19 heures. | 20. |
| <i>Géométrie infinitésimale.</i> | 2 h. |
| Vendredi, de 17 à 19 heures. | 20. |
| <i>Séminaire de mathématiques. — Méthodologie.</i> | 1 h. |
| Mercredi, à 11 heures. | 20. |
| <i>Colloque mathématique</i> (avec MM. les professeurs D. MIRIMANOFF et R. WAVRE). | |
| M. Rolin Wavre, prof. ord. | |
| <i>Calcul différentiel et intégral.</i> | 3 h. |
| Jeudi, à 14 h. ; vendredi et samedi, à 8 heures. | 20. |
| <i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i> | 2 h. |
| Lundi, de 17 à 19 heures. | 20. |
| <i>Mécanique rationnelle.</i> | 3 h. |
| Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures. | 20. |
| <i>Exercices de mécanique rationnelle.</i> | 2 h. |
| Mardi, de 14 à 16 heures. | 20. |
| <i>Chapitre choisi d'analyse.</i> | 1 h. |
| Mardi, à 17 heures. | 44. |
| M. Dmitry Mirimanoff, prof. ord. | |
| <i>Calcul des probabilités.</i> | 1 h. |
| Jeudi, à 14 heures. | 20. |
| <i>Conférences d'analyse supérieure. — Théorie des fonctions analytiques.</i> | 2 h. |
| Lundi et mardi, à 16 heures. | 20. |

| M. Georges Tiercy, prof. ord. | Salle |
|---|------------------------------|
| <i>Astronomie élémentaire.</i> | |
| Mardi, à 17 heures. | 1 h. 20. |
| <i>Astronomie générale.</i> | |
| Mardi, à 10 heures, et mercredi, de 9 à 11 heures. | 3 h. 20. |
| <i>Météorologie dynamique.</i> | |
| Mardi, à 11 heures. | 1 h. 20. |
| M. Jean Weigle, prof. ord. | |
| <i>Physique expérimentale.</i> | |
| Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures. | 4 h. 44. |
| <i>Chapitres choisis de physique moderne</i> (rayons X et structure des cristaux), (pour étudiants avancés seulement). | |
| (Jour et heure à fixer.) | 1 h. 44. |
| <i>Exercices pratiques</i> (complément du cours). | |
| Jeudi, de 8 à 11 h., ou de 14 à 17 h., ou vendredi, de 14 à 17 heures. | 3 h. Lab. sous-sol. |
| <i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée. | |
| <i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées. | |
| <i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours. | |
| [S'adresser au professeur.] | |
| M. Arthur Schidlof, prof. ord. | |
| <i>Physique mathématique</i> (Physique théorique) Progr. A. | |
| (Corps déformables). | 2 h. 20. |
| Mardi et vendredi, à 9 heures. | |
| <i>Compléments de physique théorique.</i> — Thermodynamique. | |
| Jeudi, à 8 heures. | 1 h. 20. |
| <i>Problèmes numériques de chimie et de physique.</i> | |
| Jeudi, à 17 heures. | 1 h. 44. |
| <i>Exercices et conférences d'électricité appliquée.</i> | |
| Jours et heures à fixer. | 3 h. Labor. rez-de-chaussée. |
| M. Kurt-H. Meyer, prof. ord. | |
| <i>Chimie inorganique.</i> | 5 h. |
| Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h. | |
| Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre. | |
| <i>Travaux dans le Laboratoire de chimie inorganique, organique, pharmaceutique et analytique.</i> | |
| Directeur, M. le prof. Kurt-H. MEYER, avec MM. P. WENGER, prof. ord., directeur-adjoint pour la section de chimie analytique, et M. E. CHERBULIEZ prof. extr. | |
| | Ec. de Chimie. |

| | Salle |
|--|------------------------------------|
| a) <i>Grand Laboratoire</i> : Préparations, analyses, recherches. — Tous les jours. | Ec. de Chimie. |
| b) <i>Laboratoire intermédiaire</i> pour étudiants en médecine. Deux demi-journées. | Ec. de Chimie. |
| c) <i>Laboratoire intermédiaire</i> pour chimistes, pharmaciens et étudiants en sciences. | |
| Quatre demi-journées [S'adr. au professeur]. | Ec. de Chimie. |
| M. Paul Wenger, prof. ord. | |
| <i>Chimie analytique.</i> | 4 h. |
| Mercredi, à 17 heures. | Ec. de Chimie. A.C.S. ¹ |
| <i>Traitements des minéraux.</i> | 1 h. |
| Vendredi, à 8 heures. | Ec. de Chimie. A.C.S. |
| <i>Essais par voie sèche</i> (cours pratique). | 2 h. |
| Jeudi, de 9 à 11 heures. | Ec. de Chimie, 18. |
| <i>Travaux de recherches en chimie analytique : Inscriptions au laboratoire de chimie inorganique, organique, pharmaceutique et analytique</i> (voir plus haut). | |
| M. Emile Cherbuliez, prof. extr. | |
| <i>Chimie pharmaceutique.</i> | 3 h. |
| Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures. | Ec. de Chimie. A.C.S. |
| <i>Compléments de chimie organique.</i> Série aromatique. | 2 h. |
| Mardi et vendredi, à 18 heures. | Ec. de Chimie. A.C.S. |
| <i>Travaux de recherches : Inscriptions au laboratoire de Chimie inorganique, organique, pharmaceutique et analytique</i> (voir plus haut). | |
| M. Emile Briner, prof. ord. | |
| <i>Chimie théorique</i> (Chimie physique). 1 ^{re} partie. | 1 h. |
| Cours général. | |
| Vendredi, à 11 heures. | Ec. de Chimie. A.C.S. ¹ |
| <i>Chimie théorique</i> (Chimie physique). 2 ^{me} partie. — | |
| Réalité moléculaire et réalité atomique ; radio-chimie ; photochimie. | 1 h. |
| Samedi, à 11 heures. | Ec. de Chimie. A.C.S. |
| <i>Chimie technique.</i> | |
| Matières premières et produits intermédiaires de l'industrie organique. | 1 h. |
| Lundi, à 18 heures. | Ec. de Chimie. A.C.S. |
| Métallurgie du fer et électrométallurgie. | 1 h. |
| Mercredi, à 18 heures. | Ec. de Chimie A.C.S. |
| ¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale. | |

Conférences de chimie technique et théorique.

| | |
|---|------------------------------------|
| La catalyse et ses applications. | 1 h. |
| Mardi, à 18 heures. | Ec. de Chimie. A.C.S. ¹ |
| <i>Laboratoire de chimie technique et d'électrochimie.</i> | |
| I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques et d'électrochimie. | |
| II. Travaux de recherches. | Ecole de Chimie. |
| Tous les jours [s'adresser au professeur]. | Lab. Chim. techn. et théor. |
| <i>Laboratoire de chimie théorique.</i> | |
| I. Exercices pratiques de chimie physique. | |
| Une demi-journée par semaine. | |
| II. Laboratoire intermédiaire (programme du docteurat). | |
| III. Travaux de recherches. | Ecole de Chimie. |
| Tous les jours [s'adresser au professeur]. | Lab. Chim. techn. et théor. |

M. Emile Guyénot, prof. ord.

| | |
|---|------|
| <i>Zoologie générale.</i> | 3 h. |
| Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. | 30. |
| <i>Zoologie descriptive.</i> | 1 h. |
| Vendredi, à 16 heures. | 30. |

INSTITUT DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE

| | |
|---|---------------------------|
| <i>Exercices pratiques de zoologie</i> (complément du cours). | 3 h. |
| Mercredi et samedi, à 14 heures. | Inst. de Zool., salle 10. |
| <i>Laboratoire journalier de zoologie.</i> — Tous les jours. | 7. |

STATION DE ZOOLOGIE EXPÉRIMENTALE
(Route de Malagnou)

| | |
|--|------|
| <i>Exercices pratiques de génétique.</i> | 3 h. |
| (Jour à fixer.) | |
| <i>Laboratoire intermédiaire de technique expérimentale.</i> | |
| <i>Laboratoire de recherches.</i> | |
| Tous les jours. | |

M. Emile André, prof. hon.

| | |
|---|------|
| <i>Zoologie lacustre</i> (avec exercices pratiques sur le lac). | 1 h. |
| Mardi, à 18 heures. | 17. |
| <i>Travaux pratiques</i> [s'adresser au professeur]. | |
| Labor. de parasitologie et zool. lac ² | |

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

² Rue de l'Ecole-de-Médecine (Institut de Médecine légale).

Salle

Salle

M. Robert Chodat, prof. ord.

| | |
|---|------------------------|
| <i>Botanique</i> (physiologie, anatomie des Archidiophytes et morphologie des Thallophytes). | 5 h. |
| Lundi, de 17 à 19 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 17 heures. | Aula. |
| <i>Microbiologie et fermentations.</i> | 1 h. |
| Vendredi, à 18 heures. | Inst. de Botanique. |
| <i>Exercices pratiques de botanique</i> (complément du cours). | 3 h. |
| Mercredi ou samedi, de 14 à 17 heures. | Inst. de Botanique. |
| <i>Travaux pratiques dans le Laboratoire de botanique et de microscopie.</i> | |
| Tous les jours, sauf le jeudi. | Inst. de Botanique. |
| <i>Travaux pratiques de bactériologie et de fermentation, relatifs à l'industrie et à la pharmacie.</i> | |
| Tous les jours, sauf le jeudi. | Institut de Botanique. |
| <i>Travaux de recherches.</i> | |
| [S'adresser au professeur.] | |

M. Alfred Lendner, prof. ord.

| | |
|--|----------------------------------|
| <i>Pharmacognosie.</i> | 4 h. |
| Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 17 h. | Lab. de Pharmacogn. ¹ |
| <i>Travaux pratiques de pharmacognosie microscopique.</i> | 3 h. |
| Samedi, de 9 heures à midi. | Lab. de Pharmacogn. |
| <i>Travaux pratiques de microscopie des substances alimentaires et leurs falsifications.</i> | 3 h. |
| Mercredi, de 9 heures à midi. | Lab. de Pharmacogn. |
| <i>Visites de fabriques de produits pharmaceutiques.</i> | |
| [A organiser au cours du semestre.] | |
| <i>Consultation du Drogueur</i> par MM. les étudiants en pharmacie. | |
| Tous les jours [s'adresser au professeur]. | |

M. Léon-W. Collet, prof. ord.

| | |
|--|------------------------------|
| <i>Géologie générale et géographie physique.</i> | 2 h. |
| Lundi et mardi, à 8 heures. | 30. |
| <i>Géologie de la Suisse.</i> | 2 h. |
| Mercredi et jeudi, à 8 heures. | 30. |
| <i>Paléontologie des invertébrés.</i> | 1 h. |
| Jeudi, à 9 heures. | 30. |
| <i>Répertoire de paléontologie.</i> | 1 h. |
| Deux fois par mois, le jeudi, de 10 à 12 h. | Labor. de Géol. ² |
| <i>Exercices pratiques de géologie.</i> | 3 h. |
| Mardi, de 14 à 17 heures. | Labor. de Géol. |

¹ Boulevard du Pont-d'Arve, 35.

² Bâtiment du Service d'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.

| | |
|--|---|
| <i>Laboratoire partiel.</i> | |
| Cinq demi-journées | Labor. de Géol ¹ . |
| <i>Laboratoire complet.</i> | |
| Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 17 heures, sauf le samedi. | Labor. de Géol. |
| <i>Colloquium géologique.</i> | |
| Deux fois par mois, le jeudi, à 20 h. 30. | Labor. de Géol. |
| M. Marcel Gysin, prof. extr. | |
| <i>Minéralogie.</i> | |
| Lundi, mardi, mercredi, à 11 heures. | 3 h. A.I.H ² . |
| <i>Gîtes métallifères.</i> | |
| Mardi, à 17 heures. | 1 h. A.I.H. |
| <i>Métallographie.</i> | |
| Jeudi, à 8 heures. | 1 h. |
| <i>Exercices pratiques de minéralogie (compl^{ts} du cours)</i> | Ec. de Chimie, P.A. 2 h. |
| Jeudi, de 14 à 16 h. | Labor. de Minéralogie ³ . |
| <i>Laboratoire intermédiaire</i> (deux demi-journées et cinq demi-journées) et <i>Laboratoire de recherches.</i> | |
| [S'adresser au professeur]. | |
| <i>Exercices pratiques de détermination des minéraux au chalumeau.</i> | 2 h. |
| [S'adresser au professeur]. | |
| M. Eugène Pittard, prof. ord. | |
| <i>Anthropologie générale.</i> | |
| Paléontologie humaine et anthropologie préhisto- rique. — Origine des populations européennes. | 2 h. |
| Lundi et mardi, à 18 heures. | 30. |
| Morphologie comparative: Les races et les mi- lieux. Le développement de l'homme en fonc- tion de l'âge, du sexe, de la race et du milieu. | |
| — Principes d'eugénique : La lutte contre les hérédités déficientes. | 1 h. |
| Mercredi, à 18 heures. | 30. |
| <i>Conférence.</i> | |
| Mercredi, à 11 heures. | 1 h. Labor. d'Anthropologie ⁴ . |
| <i>Répertoire du cours.</i> | |
| Jeudi, à 11 heures. | 1 h. Labor. d'Anthropologie. |
| <i>Travaux pratiques.</i> | |
| Tous les jours [s'adresser au professeur.] Labor. d'Anthropol. | |
| <i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre). | |

¹ Bâtiment du service d'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.

² Amphithéâtre de l'Institut d'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.

³ Palais d'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.

⁴ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

| | |
|---|------------------------------------|
| M. Edouard Claparède, prof. ord. | |
| <i>Psychologie expérimentale.</i> — La vie affective (in- stincts, sentiments, volonté). | 2 h. |
| Mardi et mercredi, à 11 heures. | 30. |
| <i>Conférence.</i> — Chapitres choisis de psychologie. | 1 h. |
| Vendredi, à 15 heures. | Lab. de Psychologie ¹ . |
| <i>Exercices pratiques.</i> — Psychométrie; sensations, etc. | 3 h. |
| Vendredi, de 9 heures à midi. | Lab. de Psychologie. |
| <i>Recherches spéciales.</i> | |
| Tous les jours. | Lab. de Psychologie. |
| M. Jean Piaget, prof. extr. | |
| <i>Histoire de la pensée scientifique.</i> — Le développement des idées physiques. | 1 h. |
| Jeudi, à 9 heures. | 45. |
| <i>Conférence.</i> | |
| Jeudi, à 10 heures. | 1 h. |
| M. Charles Valencien, chargé de cours. | |
| <i>Analyse des denrées alimentaires.</i> | 2 h. |
| Lundi, de 14 à 16 heures. | Lab. cant. Institut d'hyg. |
| CONFÉRENCES DES SCIENCES MATHÉMATIQUES PAR DES SAVANTS DE TOUS PAYS | |
| Le programme paraîtra ultérieurement. | |
| COURS DE PRIVAT-DOCENTS | |
| Mme Divsha Amira, Dr ès sc. | |
| <i>La géométrie non euclidienne.</i> | 2 h. |
| (Jour et heure à fixer.) | |
| M. Jean-G. Baer, Dr ès sc. | |
| <i>Anatomie et biologie des Cestodes.</i> | 1 h. |
| Vendredi, 18 heures. | 17. |
| M. Jacques de Beaumont, Dr ès sc. | |
| <i>Les Hyménoptères.</i> | 1 h. |
| (Jour et heure à fixer.) | |
| M. Charles-G. Boissonnas, Dr ès. sc. | |
| <i>Thermodynamique. Théorie des solutions.</i> | 1 h. |
| Samedi, à 8 heures. | Ec. de Ch. P. A. |
| <i>1 Rue des Maraîchers, 44.</i> | |

| | Salle |
|---|----------------------------------|
| M. André Chaix, Dr ès sc. <i>Chapitres choisis de géographie physique.</i> | 1 h. (A fixer). |
| Mercredi, à 16 heures. | |
| M. Fernand Chodat, Dr ès-sc. <i>Génétique et origine des plantes cultivées.</i> | 1 h. Inst. Bot. |
| Mardi, à 17 heures. | |
| Organismes et méthodes employés dans les fermentations industrielles. | 1 h. Inst. Bot. |
| Vendredi, à 8 heures. | |
| M. Chevel Cimerman, Dr ès sc. <i>Les bases théoriques de la chimie analytique.</i> | 1 h. Ec. de Chimie. A.C.S. |
| Lundi, à 14 heures. | |
| M. Raymond Galopin, Dr ès sc. <i>Méthodes d'observation et de détermination des minéraux opaques.</i> | 2 h. Ec. de Chimie. P.A. |
| Samedi, de 9 à 11 heures. | |
| Paragenèse et transformations des minéraux opaques. | 1 h. Ec. de Chimie. P.A. |
| Vendredi, à 17 heures. | |
| M. Alfred Georg, Dr ès sc. <i>Stéréochimie.</i> | 1 h. Ec. de Chimie. G.A. |
| Mercredi, à 14 heures. | |
| M. Grégoire Gutzeit, Dr ès sc. <i>Les complexes internes et l'analyse qualitative à la touche.</i> | 1 h. (Jour et heure à fixer.) |
| | |
| M. Hugo Heinis, Dr phil. <i>Le problème de l'orientation professionnelle.</i> | 1 h. Lundi, à 16 heures. |
| | |
| M. B. P. Georges Hochreutiner, Dr ès sc. <i>Théories de l'évolution et de la biologie générale.</i> | 1 h. Mercredi, à 18 heures. |
| | |
| <i>Lectures et analyses de biologie générale.</i> | 17. Samedi, à 17 heures. |
| | |
| M. Henri Lagotala, Dr ès sc. <i>Chapitres choisis de prospection.</i> | 1 h. Mardi, à 8 heures. |
| | |
| M. Fernand Lévy, Dr ès sc. <i>Mathématiques financières.</i> | 4 h. Vendredi, à 16 heures. |
| | |
| M. Jean-Philippe Lugrin, Dr ès sc., ing. chim. <i>Organisation rationnelle des entreprises.</i> | 1 h. Mardi, à 18 heures. |
| | |
| M. Richard Meili, Dr phil. <i>La structure de l'intelligence.</i> | 1 h. Lundi, à 11 heures. |
| | |

¹ Institut des Sciences de l'éducation, rue des Maraîchers, 44.

| | Salle |
|---|----------------------------------|
| M. Marcel Minod, Dr ès sc. <i>Les points de vue généraux dans les sciences physiques et naturelles.</i> | 1 h. Mardi, à 18 heures. |
| | |
| M. Henri-Charles Paillard, Dr ès sc. <i>Quelques applications de la catalyse en chimie organique technique.</i> | 1 h. Mardi, à 18 heures. |
| | |
| M. Arnold Pictet, Dr ès sc. <i>Biologie des insectes.</i> | 1 h. (Jour et heure à fixer.) |
| | |
| M. Jean-J. Pittard, Dr ès sc. <i>Les alluvions : constitution, prospection, exploitation.</i> | 1 h. Vendredi, à 17 heures. |
| | |
| M. Hugo Saini, Dr ès sc. <i>Radioactivité et constituants nucléaires.</i> | 1 h. Samedi, à 11 heures. |
| | |
| M. William-H. Schopfer, Dr ès sc. <i>Les vitamines et les facteurs accessoires de croissance.</i> | 1 h. Lundi, à 17 heures. |
| | |
| M. Bernard Susz, Dr ès sc. <i>Chapitres choisis de chimie-physique.</i> | 1 h. (Jour et heure à fixer.) |
| | |
| Mme Ida Welt, Dr ès sc. <i>Histoire de la chimie.</i> | 1 h. Samedi, à 10 heures. |
| | |
| <i>Chapitres choisis de biochimie.</i> | 17. Samedi, à 11 heures. |
| | |

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

- L'Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.
- Le Muséum d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.
- Les Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. B. P. G. Hochreutiner, Dr ès sciences.
- Le Musée d'ethnographie*, avec l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles, ès sciences biologiques, ès sciences psychologiques, en pharmacie ; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs ; elle donne enfin l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de chimie technique et de pharmacie, consulter les plans d'études de la Faculté des Sciences ; pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, consulter les plans d'études de la Faculté de Médecine.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

ECOLE DE PHARMACIE

L'Ecole de pharmacie de l'Université de Genève prépare les étudiants suisses aux examens du Diplôme de pharmacien, et les étudiants étrangers au Diplôme de pharmacien de l'Université de Genève. Seuls, les pharmaciens ayant obtenu, selon les dispositions du règlement fédéral du 28 novembre 1912, le Diplôme de pharmacien, jouissent du droit de libre exercice de la pharmacie sur le territoire de la Confédération suisse.

Sont admis dans l'Ecole de pharmacie, les étrangers qui possèdent un diplôme leur assurant, dans leur propre pays, le droit de subir, sans restrictions, les examens de pharmacie ; sont admis, en particulier, les élèves qui ont subi avec succès l'examen de validation de stage. Ces élèves sont alors dispensés du stage de dix-huit mois dans une pharmacie, prévu par le règlement de l'Université, et des examens d'assistant-pharmacien, prévus par les articles 85 et 86 du même règlement. Ils ne sont cependant pas dispensés de l'examen de sciences naturelles, prévu aux art. 81 à 84.

La durée des études universitaires est de cinq semestres, mais la Faculté recommande aux étudiants en pharmacie de se perfectionner, en prolongeant leurs études d'un semestre. Les candidats ayant déjà subi avec succès des examens correspondant à ceux qu'exige le règlement de l'Université pourront être dispensés de tout ou partie des épreuves orales ou pratiques de l'examen des sciences naturelles des pharmaciens. Ceux qui recherchent le diplôme universitaire ne pourront en aucun cas, être dispensés de tout ou partie de l'examen professionnel. Les porteurs du diplôme de pharmacie de l'Université de Genève peuvent se présenter aux examens du Doctorat en pharmacie, s'ils ont un certificat de maturité ou tout autre certificat jugé équivalent par la Faculté.

Tous les renseignements relatifs à ces études sont contenus dans une brochure intitulée : *Ecole de pharmacie, Guide pour les étudiants suisses et étrangers*.

Les étudiants peuvent obtenir des renseignements complémentaires (organisation des études, équivalences de grades, etc.), en s'adressant à l'Administrateur de l'Ecole de pharmacie.

RECHERCHES DE PROSPECTION

L'Université délivre le diplôme d'ingénieur-chimiste avec la mention « prospection ».

L'enseignement, en vue de ce diplôme, comprend :

1. Minéralogie, théorique et appliquée (Cristallographie. Connaissance pratique des minéraux. Détermination au chalumeau, etc., etc.)
2. La Pétrographie microscopique et chimique.

3. La Géologie théorique et pratique (avec excursions géologiques et levés sur le terrain).
4. Eléments de Topographie pour les relevés rapides sur le terrain.
5. Gîtes métallifères et gîtes non métalliques y compris les gîtes pétrolières qui font l'objet d'un enseignement spécial.
6. Métallographie.
7. Etudes des méthodes modernes de préparation mécanique des minéraux, avec exemples pratiques, notamment en ce qui concerne les procédés de traitement par flottage.
8. Excursions de plusieurs jours, consacrées à la visite de centres minéralisés en exploitation, dans divers pays d'Europe.

Ce programme suppose la connaissance complète de la Chimie appliquée telle qu'elle est exigée pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

Les prospecteurs qui désirent obtenir ensuite le titre de Docteur sont astreints à faire une thèse qui comporte l'étude complète d'un gisement, au point de vue topographique, géologique et minier, avec l'échantillonnage et les essais du minéral, l'étude éventuelle d'un procédé de concentration et le traitement possible du minéral, s'il s'agit d'un gîte métallique.

Des renseignements plus détaillés peuvent être obtenus (organisation des études, leur coût approximatif, etc.) auprès du Doyen de la Faculté des Sciences.

EXCURSIONS SCIENTIFIQUES

Les Professeurs de la Faculté des Sciences organisent (principalement au semestre d'été) des excursions d'une ou de plusieurs journées comme compléments des cours de chimie technique, de botanique, de zoologie, de géologie, d'anthropologie préhistorique, ainsi que des visites d'usines, de gîtes métalliques, de mines, etc.

PLANS D'ÉTUDES

Licence ès sciences mathématiques.

L'examen oral comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie ; — 2. Le Calcul différentiel et intégral ; — 3. L'Analyse et le Calcul des probabilités ; — 4. La Mécanique rationnelle ; — 5. L'Astronomie et la Météorologie ; — 6 et 7. Deux des branches suivantes au choix du candidat : la Physique, la Physique mathématique, la Chimie théorique, la Minéralogie (Cristallographie).

¹ Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences*.

L'examen écrit porte sur les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie ; — 2. Le Calcul différentiel et intégral ; — 3. La Mécanique rationnelle ; — 4. L'Astronomie.

Licence ès sciences physiques et chimiques.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur ; — 2. L'Electricité et l'Optique ; — 3. La Chimie inorganique et organique ; — 4. La Chimie théorique ; — 5. La Minéralogie ; — 6. Les Éléments de mathématiques supérieures (programme spécial) ; — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial) ; — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat¹ : la Mécanique rationnelle, l'Astronomie et la Météorologie, la Géographie physique, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie, l'Anatomie comparée et la Physique mathématique.

Licence ès sciences physiques et naturelles.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique ; — 2. La Chimie inorganique et organique ; — 3. La Chimie théorique ; — 4. La Minéralogie ; — 5. La Géologie et la Paléontologie ; — 6. La Botanique générale ; — 7. La Botanique systématique ; — 8. La Zoologie ; — 9. L'Anatomie comparée.

Licence ès sciences biologiques.

MENTION A. — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique générale ; — 2. La Botanique systématique ; — 3. La Zoologie ; — 4. L'Anatomie comparée ; — 5. La Psychologie ou l'Anthropologie ; — 6. L'Histoire de la Terre ; — 7. La Physique et la Chimie (programme limité) ; — 8. Une branche au choix : Physiologie humaine, Éléments de Mathématiques supérieures, Calcul différentiel et intégral, Chimie théorique, Minéralogie, Géographie physique. (Pour les scolarités nécessaires, s'adresser à M. le Doyen de la Faculté).

MENTION B. — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat : l'Anthropologie, la Protistologie et la Parasitologie, l'Embryologie, les Éléments de mathématiques supérieures le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.
-

Diplôme d'Ingénieur-chimiste.

A. Cours.

1^{re} année. — Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I¹.

2^{me} année. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique, 1^{re} partie (2 semestres). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux¹.

3^{me} année. — Chimie théorique, 2^{me} partie (1 semestre). — Chimie technique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux¹.

7^{me} semestre. — Chimie technique. — Cours spéciaux².

B. — Exercices pratiques.

1^{re} année. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été: Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

2^{me} année. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (semestre d'hiver). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

Les candidats à la mention « prospection » sont tenus de suivre pendant le semestre d'été les exercices de levés géologiques sur le terrain.

3^{me} année. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 ou 2 semestres).

Au semestre d'été: Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

¹ Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

Programme A. — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

Programme B. — 4. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve.)

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

Les candidats à la mention « prospection » sont tenus de suivre tous les cours de géologie (y compris la paléontologie et l'histoire de la terre).

² Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

C. Laboratoires.

1^{re} année. — Chimie analytique.

2^{me} année. — Chimie analytique.

5^{me} semestre. — Chimie technique ou Chimie inorganique et organique.

6^{me} semestre. — Chimie technique. — Physique (programme spécial), une journée par semaine.

7^{me} semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

Doctorat ès sciences physiques avec la chimie comme branche principale¹.

A. Cours.

1^{re} année. — Chimie inorganique et organique. — Physique. — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

2^{me} année. — Minéralogie. — Chimie théorique (I). — Chimie analytique. — Cours spéciaux².

3^{me} année. — Chimie théorique (II). — Cours spéciaux².

4^{me} année. — Cours spéciaux².

B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès sciences.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen (voir le règlement spécial relatif à la préparation pratique).

Le Doyen de la Faculté des sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

¹ Les candidats qui préparent l'une des Licences ès sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès sciences.

² Voir note 1, page précédente.

Diplôme de Pharmacien.

La durée des études pour le Diplôme de pharmacien est de cinq semestres.
— La Faculté des sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire de consacrer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

Les étudiants qui postulent le *diplôme fédéral de pharmacie*¹ sont invités à se présenter à l'examinateur dirigeant, M. le prof. R. CNODAT, qui leur donnera les instructions sur l'organisation de leurs études, conformément au programme officiel fédéral.

1^{er} semestre (hiver) : Chimie inorganique. Physique. Botanique.
— Laboratoires : Chimie analytique. Botanique.

2^{me} semestre (été) : Chimie organique. Botanique. Physique.
— Laboratoires : Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

3^{me} semestre (hiver) : Chimie analytique. Hygiène. — Laboratoires : Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

4^{me} semestre (été) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. — Laboratoires : Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

5^{me} semestre (hiver) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — Laboratoires : Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen demande six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Selon leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biolo-

giques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répertoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires prévus par les programmes de la licence et du diplôme.

Les cinquième et sixième semestres sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, durant un semestre au moins, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des lettres. L'emploi correct de la langue française est exigé par le jury chargé d'apprecier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des sciences.

¹ Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de pharmacie doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral.

E. C. = Ecole de Chimie.
 P.A. = Petit Amphithéâtre. G.A. = Grand Amphithéâtre.
 A.C.S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale
 I. B. = Institut de Botanique.
 I. H. = Institut d'Hygiène.

FACULTÉ DES SCIENCES

L. Anthr. = Laboratoire d'Anthropologie.
 L. G. = Laboratoire de Géologie.
 L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.
 L. Ph. = Lab. de Pharmacognosie.
 I.S.E. = Institut des Sciences de l'éducation.

| Heures | Lundi | Salle | Mardi | Salle | Mercredi | Salle | Jeudi | Salle | Vendredi | Salle | Samedi | Salle |
|---------|-------------------------------|-----------------------|---|--------------------------------|-------------------------------|------------------------|------------------------------------|---------------------------|---------------------------------|------------------------|----------------------------|------------------------|
| 8 à 9 | Wavre Cherbuliez Collet | 20 E.C.P.A. 30 | Wavre Cherbuliez Collet Lagotala | 20 E.C.P.A. 30 E.C.X. | Wavre Cherbuliez Collet | 20 E.C.P.A. 30 | Schidlof Gysin Collet | 20 E.C.P.A. 30 | Wavre Wenger | 20 E.C.P.A. | Wavre Boissonnas | 20 E.C.P.A. |
| 9 à 10 | Fehr | 20 | Schidlof Weigle | 20 44 | Tiercy Weigle | 20 44 | Fehr Wenger Collet Piaget | 20 E.C. 18 30 45 | Schidlof Weigle Claparède | 20 44 L. Ps. | Weigle Galopin | 44 E.C.P.A. |
| 10 à 11 | Fehr Guyénot | 20 30 | Tiercy Guyénot | 20 30 | Tiercy Guyénot | 20 30 | Fehr Wenger Piaget | 20 E.C. 18 58 | Guyénot Claparède | 30 L. Ps. | Guyénot Galopin Welt | 30 E.C.P.A. 47 |
| 11 à 12 | Meyer | E.C.G.A. | Tiercy Meyer | 20 E.C.G.A. | Fehr Meyer Pittard | 20 E.C.G.A. L.A. | Wavre | 20 | Briner Meyer | E.C.A.C.S. E.C.G.A. | Briner Meyer | E.C.A.C.S. E.C.G.A. |
| | Meili Gysin | I.S.E. Amph. I. H. | Claparède | 30 | Claparède Gysin | 30 Amph. I. H. | | | Claparède | L. Ps. | Saini Welt | 44 28 |

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

| Heures | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | | | | | | |
|---------|---|---------------------------|---|----------------------------------|--|---------------------------------|----------|----|--|--|---------------------------|------------|
| 14 à 15 | Valencien Cimerman | I.H. E.C.A.C.S. | Wavre | 20 Guyénot Georg | 10 E.C.G.A. | Mirimanoff | 20 | | | Guyénot | 10 | |
| 15 à 16 | Valencien | I.H. | Wavre | 20 | | | | | Claparède | L. Ps. | | |
| 16 à 17 | Mirimanoff Heinis | 20 46 | Mirimanoff | 20 | Fehr | 20 | | | Guyénot Lévy | 30 20 | | |
| 17 à 18 | Wavre Schopfer Lendner R. Chodat | 20 17 L.Ph. Aula | Wavre Tiercy Lendner Gysin | 44 20 L.Ph. Amph. I. H. | Fehr Wenger Lendner R. Chodat | 20 E.C.P.A. L.Ph. Aula | Schidlof | 44 | Fehr Lendner R. Chodat Galopin J.-J. Pittard | 20 L.Ph. Aula E.C.P.A. E.C. 10 | R. Chodat Hochreutiner | Aula 17 |
| 18 à 19 | Wavre Briner | 20 E.C.A.C.S. | Cherbuliez Briner | E.C.P.A. E.C.A.C.S. | Fehr Briner | 20 E.C.A.C.S. | | | Cherbuliez | E.C.P.A. | | |
| | Pittard R. Chodat | 30 Aula | André Pittard Lugrin Minod Paillard | 47 30 45 49 E.C.P.A. | Pittard Hochreutiner | 30 17 | | | R. Chodat Bær | I.B. 17 | | |

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur André OLTRAMARE, Doyen.

M. Victor Martin, prof. ord.

Explication d'auteurs grecs.

Iliade XXI-XXIV.

Samedi, à 8 et à 9 h. ; mercredi, à 8 heures.

Aristote : Politique (articles choisis).

Mardi, à 10 et à 11 heures.

Histoire grecque. — La société athénienne dans le miroir de la littérature.

Mercredi, à 15 heures.

Conférence de littérature grecque. — Questions platoniciennes.

Lundi, à 8 et à 9 heures tous les 15 jours.

Papyrologie grecque. — Exercices de déchiffrement et d'interprétation.

[S'adresser au professeur.]

M. André Oltramare, prof. ord.

Explication d'auteurs latins.

Horace : Les épodes et les épîtres.

Mardi, à 8 et à 9 heures.

Pétrone : Satyricon.

Mercredi et vendredi, à 9 heures.

Conférence d'histoire de la littérature latine (et correction de travaux écrits) : Lucrèce.

Mercredi, à 17 et à 18 heures.

Conférence d'histoire romaine. — Etude critique de la vie de Tibère par Suétone et exercices épigraphiques sur l'histoire du Haut-Empire romain.

Samedi, à 10 heures.

M. Albert Thibaudet, prof. ord.

Sainte-Beuve et les problèmes de la critique.

Jeudi et vendredi, à 18 heures.

Les idées, le roman et la poésie au XVIII^e siècle.

Jeudi, à 15 heures.

Conférence de littérature française. Travaux d'étudiants.

Jeudi, de 8 à 10 heures.

Salle

3 h. 47.

2 h. B. P.¹

1 h. 46.

1 h. B. P.¹

2 h. 45.

2 h. 45.

2 h. B. P.¹

1 h. 47.

2 h. Aula.

1 h. 45.

2 h. 57.

M. Ernest Muret, prof. ord.

Littérature italienne. — Dante, Pétrarque et Boccace. 1 h.

Vendredi, à 10 heures.

Histoire de la langue française. — Le nom et le verbe. 2 h.

Lundi et mercredi, à 10 heures. 47.

Conférences :

Explication des *Extraits des Chroniqueurs français*, par G. Paris et A. Jeanroy. 2 h.

Jeudi, à 10 et 11 heures.

Explication du *Decameron* de Boccace (*Novelle scelte*, per cura di R. Fornaciari ; Firenze, Sansoni). 1 h.

Mardi, à 10 heures. 47.

M. Alexis François, prof. ord.

Histoire de la langue française. — De l'humanisme à la langue classique. 1 h.

Vendredi, à 15 heures.

Conférence. — Explication littéraire des auteurs de la licence. 1 h.

Mardi, à 18 heures.

Conférence. — Explication grammaticale des auteurs de la licence. 1 h.

Samedi, à 11 heures.

Conférence. — Etudes sur la langue contemporaine d'après Marcel Proust. 1 h.

Vendredi, à 17 heures.

M. Georges Thudichum, prof. extr.

La phonétique du français d'aujourd'hui. — L'e muet, la liaison, l'hiatus, l'accent tonique, le rythme dans la prose et les vers. — Correction des prononciations étrangères. 2 h.

Mercredi et vendredi, à 16 heures.

Diction. — Interprétation de morceaux en prose et en vers. 1 h.

Mardi, à 10 heures.

Exercices de phonétique expérimentale. 3 h

Directeur : M. E. JUNOD.

Jeudi, de 9 heures à midi.

Inst. des Sciences de l'Education²

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

² Institut des Sciences de l'éducation, rue des Maraîchers, 44.

M. Gottfried Bohnenblust, prof. ord.

Littérature allemande.

a) Le siècle des lumières : de Leibniz à Goethe. 2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures. 45.

b) Goethe, Faust. 1 h. 46.
Lundi, à 18 heures.

Conférences (Deutsches Seminar) :

a) Gotthelf et Keller. 2 h. B.P.¹
Vendredi, de 10 heures à midi. 1 h. B.P.¹
b) Nibelungenlied. Vendredi, à 9 heures.

M. Louis-Frédéric Choisy, prof. ord.

Histoire de la littérature anglaise.

Bernard Shaw's Work (1920-1933). 1 h. 45.
Vendredi, à 17 heures.
(Ce cours est donné en anglais.)

Interprétation d'auteurs anglais.

Shelley, « Prometheus unbound ». 1 h. 47.
Mardi, à 11 heures. 1 h. 47.
Shakespeare, « Hamlet » — Thackeray, « The
Paris Sketch Book ». 1 h. 47.
Mercredi, à 11 heures.

M. Charles Bally, prof. ord.

Linguistique générale et stylistique.

Lundi et mardi, à 17 heures. 2 h. 45.
Grammaire comparée du grec et du latin.

Mardi, à 16 h., et samedi, à 11 heures. 2 h. 47.

Sanskrit. Lundi, à 18 h., et vendredi, à 14 heures. 2 h. 47.

M. Albert Sechehaye, prof. extr.

Théorie et méthodologie de la grammaire.

Mercredi, à 17 heures. 1 h. 45.

M. Charles Werner, prof. ord.

Histoire de la philosophie. — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.

Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures. 3 h. 45.

Cours spécial. — Les grands systèmes de la philosophie chrétienne : saint Augustin et saint Thomas d'Aquin. 1 h. 45.

Jeudi, à 11 heures.

Conférence. — Explication de textes philosophiques : Descartes, Discours de la méthode.

Samedi, de 14 à 16 heures. 2 h. 47.

M. Henri Reverdin, prof. ord.

Cours : Les grands problèmes de la philosophie morale. Mardi, à 15 heures. 1 h. 46.

Conférence : Etudes de philosophie contemporaine. — Dissertations et discussions. 1 h. 47.

M. Frank Grandjean, prof. ord.

Théorie de la connaissance. — Logique appliquée ou méthodologie des sciences. Les faits, les causes, les lois. Examen de la pensée scientifique du XIX^e et du XX^e siècle. Classification des sciences. Travaux d'élèves et discussions sur l'objet du cours. 2 h. 48.

Mardi et vendredi, à 18 heures.

M. Albert Malche, prof. ord. [en congé].

L'éducation nouvelle et l'enseignement public : Les écoles expérimentales [Suppléant : M. Robert Dottrens, Dr en sociologie]. 1 h. 45.

Lundi, à 18 heures. 1 h. 45.

Conférence : Le programme primaire [Suppléant : M. Robert Dottrens, Dr en sociologie]. 1 h. I.S.E.¹.

Mardi, à 15 heures.

Théorie et pratique de l'art d'écrire. Exercices de dissertation française destinés surtout aux candidats aux examens [Suppléant : M. Paul Chaponnière, Dr ès lettres]. 2 h. 47.

Vendredi, à 16 et à 17 heures.

M. Pierre Bovet, prof. ord.

Histoire des écoles : Grandeur et décadence de l'enseignement mutuel 1789-1850. 1 h. 48.

Mardi, à 17 heures.

Pédagogie expérimentale (conférence). 2 h.

Mercredi, de 16 à 18 heures. 1 h. I.S.E.¹.

Science de l'éducation : Le contrôle de l'enseignement. 1 h. 47.

Mardi, à 16 heures.

¹ Institut des Sciences de l'éducation, rue des Maraîchers, 44.

| | Salle | |
|--|------------------------------------|--|
| M. Edmond Rossier, prof. ord. | | |
| <i>Histoire politique de l'Europe du traité de Vienne au traité de Francfort (1815-1871).</i> | 2 h. | |
| Vendredi et samedi, à 11 heures. | 45. | |
| <i>Conférence.</i> — Lecture d'auteurs et conférences sur des sujets d'actualité. | 1 h. | |
| Vendredi, à 10 heures. | 47. | |
| <i>Histoire diplomatique : Les traités de 1648 à 1815.</i> | 1 h. | |
| Samedi, à 10 heures. | 45. | |
| M. Guglielmo Ferrero, prof ord. | | |
| <i>D'Austerlitz à la Bérésina : l'époque des grandes guerres (1805-1812).</i> | 1 h. | |
| Jeudi, à 17 heures. | Aula. | |
| M. Paul-E. Martin, prof. ord. | | |
| <i>Histoire du moyen âge et institutions.</i> — La guerre et la paix. | 1 h. | |
| Lundi, à 11 heures. | 47. | |
| <i>Histoire moderne.</i> — L'Europe au XVII ^e siècle. | 2 h. | |
| Mardi et mercredi, à 15 heures. | 45. | |
| <i>Conférence d'histoire médiévale.</i> — Auteurs de la licence. | 1 h. | |
| Lundi, à 15 heures. | B.P. ¹ | |
| <i>Conférence d'histoire moderne.</i> — Auteurs de la licence. | 1 h. | |
| Lundi, à 16 heures. | B.P. | |
| <i>Paleographie latine et française.</i> — Exercices pratiques. | 2 h. | |
| Mercredi, de 9 h. à 11 heures. | Arch. d'Etat. (Salle Harvey). | |
| M. Charles Borgeaud, prof. ord. | | |
| <i>Histoire nationale.</i> — L'œuvre de Calvin dans le monde, racontée par le Monument international de la Réformation à Genève (Cours annoncé en 1932 et qui n'a pu être fait). | 2 h. | |
| Mercredi et vendredi, à 16 heures. | 49. | |
| <i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne et « Dominions », Etats-Unis d'Amérique) et de la République française. | 2 h. | |
| Lundi et mardi, à 11 heures. | 49. | |
| <i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire. | 2 h. | |
| Jeudi, à 16 et à 17 heures. | 50. | |
| | et Archives d'Etat (salle Harvey). | |

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

| | Salle | |
|---|---------------------------------------|--|
| M. William E. Rappard, prof. ord. | | |
| <i>Société des Nations.</i> — L'œuvre de la Société des Nations. | 1 h. | |
| Mercredi, à 17 heures. | | |
| M. Antony Babel, prof. ord. | | |
| <i>Histoire économique.</i> — Le XVIII ^e et le début du XIX ^e siècle. Les faits et les doctrines. | 3 h. | |
| Mardi et mercredi, à 11 h. ; vendredi, à 15 heures. | | |
| <i>Conférence.</i> | | |
| a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours. | | |
| b) Les théories du salaire. | 1 h. | |
| Mardi, à 10 heures. | | |
| M. Waldemar Deonna, prof. ord. | | |
| <i>L'art grec, des origines à la fin du VI^e siècle avant notre ère. L'archaïsme.</i> (avec projections) | 2 h. | |
| Lundi et vendredi, à 17 heures. | | |
| Eventuellement : travaux pratiques. Visites aux musées. | | |
| M. Eugène Pittard, prof. ord. | | |
| <i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. Origine des populations européennes. | 2 h. | |
| Lundi et mardi, à 18 heures. | | |
| <i>Conférence.</i> | | |
| Mercredi, à 11 heures. | Labor. d'Anthropologie ¹ . | |
| <i>Répertoire pratique.</i> | 1 h. | |
| Jeudi, à 11 heures. | Labor. d'Anthropologie ¹ . | |
| <i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre). | | |
| M. Antoine Velleman, prof. extr. | | |
| <i>Langue et littérature rhétoromanes :</i> | | |
| Interprétation de <i>Florian Melcher</i> , Davart Vschins e fulasters i ^r la lingua retorumautcha (Annales de la Société rhétoromane, vol. xx, Coire, 1906). | 1 h. | |
| Jeudi, à 11 heures. | | |
| <i>Cours pratique de langue anglaise.</i> | | |
| The covenant of the League of Nations (with discussions in English). | 1 h. | |
| Jeudi, à 16 heures. | | |
| Exercices de traduction orale improvisée (« interprétation ») sur des sujets de politique internationale et d'économie politique. | 1 h. | |
| Jeudi, à 17 heures. | | |

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

| | | |
|--|---|--|
| M. Serge Karcevski, chargé de cours. <i>Dostoievski, sa vie, son œuvre.</i> | 1 h. | |
| Mercredi, à 18 heures. | 45. | |
| <i>Interprétation d'auteurs russes.</i> (Jour et heure à fixer). | 1 h. | |
| <i>Langue russe.</i> Cours élémentaire. (Jours et heures à fixer.) | Institut d'études slaves ¹ . 2 h. | |
| M. Louis Gielly, chargé de cours. <i>La peinture italienne, des origines à la fin du XV^e siècle (projections).</i> | Institut d'études slaves ¹ . 1 h. | |
| Mardi, à 18 heures. | 46. | |
| Travaux pratiques. Méthode. Analyse directe des œuvres. | 1 h. | |
| Vendredi, à 14 heures. | Musée d'art et d'histoire. | |
| M. Samuel Baud-Bovy, chargé de cours. <i>Etude pratique du grec moderne.</i> | 1 h. | |
| Jeudi, à 10 heures. | 47. | |
| Explication grammaticale et littéraire de la <i>Flûte du Roi</i> de Kostis Palamas. | 1 h. | |
| Jeudi, à 11 heures. | 47. | |

L'ÉVOLUTION DES SOCIÉTÉS MODERNES

Série de 14 conférences données par MM. les professeurs BOHNENBLUST, BOVET, FRANÇOIS, CHOISY, FERRERO, P.-E. MARTIN, ROSSIER et THIBAUDET, le samedi, à 17 heures, salle 30. (Le programme détaillé sera publié à la rentrée).

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. le professeur Alexis FRANÇOIS, administrateur.

| | | |
|---|------|-----|
| M. Georges Thudichum, prof. extr. <i>Cours complet de phonétique française.</i> — Les sons du français décrits et exercés. — La syllabe, les groupes rythmiques ; la phrase. — Exercices de lecture expressive. Auditions phonographiques. | 2 h. | 57. |
| Mercredi et vendredi, à 17 heures. | | |
| M. Albert Sechehaye, prof. extr. <i>Grammaire historique.</i> | 2 h. | 17. |
| Mardi, à 15 heures. | | 20. |
| Samedi, à 14 heures. | | |
| <i>Analyse des moyens d'expression (stylistique).</i> | 1 h. | 20 |
| Samedi, à 16 heures. | | |

¹ Rue Emile Yung, 11.

| | | |
|---|------|-----|
| M. Alexis François, prof. ord. <i>Exercices sur les gallicismes.</i> | 1 h. | 57. |
| Lundi, à 15 heures. | | |
| M. François Ruchon, Dr ès lettres. <i>Lecture expliquée.</i> | 1 h. | 57. |
| Lundi, à 18 heures. | | |
| M. Henri de Ziegler, lic. ès lettres. <i>Exercices écrits d'orthographe, de langue et de style.</i> | 1 h. | 57. |
| Mardi, à 16 heures. | | |
| <i>Exercices de composition et d'élocution.</i> | 1 h. | 57 |
| Mardi, à 17 heures. | | |
| M. Louis-John Courtois, Dr ès lettres, privat-docent. <i>Exercices de traduction d'allemand en français.</i> | 1 h. | 57. |
| Mardi, à 18 heures. | | |
| M. Edmond Langenbach, lic. ès lettres. <i>Exercices de traduction d'anglais en français.</i> | 1 h. | 58. |
| Mercredi, à 18 heures. | | |
| M. Albert Roussy. <i>Exercices de traduction de russe en français.</i> | 1 h. | 17. |
| Mercredi, à 10 heures. | | |
| <i>Exercices de traduction de polonais en français.</i> | 1 h. | 17. |
| Vendredi, à 10 heures. | | |
| M. François Bouchardy, lic. ès lettres. <i>Mœurs et institutions de la France.— Questions choisies.</i> | 1 h. | 57. |
| Samedi, à 15 heures. | | |
| M. Charles A. Burky, prof. ord. <i>Géographie humaine des pays de langue française.</i> — I. <i>La France</i> (suite) ; Paris, les métropoles régionales ; sites et types de villes. | 1 h. | 57 |
| Dix conférences données au début du semestre. | | |
| Mercredi, à 15 heures. | | |
| M. Louis Zbinden, lic. ès lettres. <i>Méthodologie du français.</i> — 1 ^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers. | 1 h. | 57. |
| Vendredi, à 14 heures. | | |
| 2 ^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de grammaire, de lecture, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur. | | |
| Lundi, de 16 à 18 heures. | | |
| E.B.J | | |

¹ Ecole des jeunes filles du boul. James-Fazy.

| | |
|--|-----------------------------|
| M. Jean Piaget, prof. extr. | Salle |
| <i>Psychologie de la pensée de l'enfant.</i> | |
| Vendredi, à 14 heures. | 1 h. I.S.E. ¹ |

ECOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

(Demander les conditions d'inscription et le programme détaillé à l'huissier de l'Université).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

| | |
|---|------|
| M. Charles Baudouin, Dr ès lettres. | |
| <i>La psychanalyse et l'éducation nouvelle.</i> | 1 h. |
| Mercredi, à 14 heures. | 45. |

| | |
|---|---|
| M. Vaclav Cerny, Dr phil. | |
| <i>Grandes époques du développement de l'esprit tchèque</i> (suite). 1 h. | |
| (Jour et heure à fixer.) | |
| <i>Explication d'auteurs tchèques.</i> | 1 h. |
| Mercredi, à 18 heures. | Institut d'études slaves ² . |
| <i>Cours élémentaire de langue tchèque.</i> | 1 h. |
| Samedi, à 18 heures. | Institut d'études slaves ² . |

| | |
|---|------|
| M. Louis-John Courtois, Dr ès lettres. | |
| <i>Histoire générale de la littérature française.</i> — I. De la Pléiade au Romantisme. | 2 h. |
| Lundi, à 15 heures, et mardi, à 17 heures. | 58. |

| | |
|--|------|
| M. Edouard Cros, Dr phil. | |
| <i>Le devenir et la causalité.</i> | 1 h. |
| Mercredi, à 18 heures. | 50. |
| <i>La pensée philosophique en Pologne.</i> | 1 h |
| (Jour et heure à fixer.) | |
| <i>Histoire de la Pologne (XVII^e et XVIII^e siècles).</i> | 1 h. |
| Lundi, à 18 heures. | 48. |
| <i>Les auteurs polonais modernes</i> (avec lecture et interprétation de textes). | 2 h. |
| Lundi et mercredi, à 17 heures. | 58. |

| | |
|---|------|
| M. Georges Cuendet, Dr ès lettres. | |
| <i>Grammaire comparée du germanique.</i> — Explication d'un texte gothique. | 1 h. |
| Mercredi, à 14 heures. | 47. |

¹ Institut des Sciences de l'Education.

² Institut d'études slaves, rue Emile-Yung, 41.

| | |
|--|-------------------|
| M. Otto Hassler, Dr phil. | Salle |
| <i>Thème allemand.</i> | 1 h. |
| Mardi, à 16 heures. | B.P. ³ |
| <i>Lecture d'auteurs pour la licence.</i> | 1 h. |
| Mardi, à 17 heures. | B.P. ³ |
| <i>Cours pratique d'allemand.</i> | 1 h. |
| Vendredi, à 16 heures. | 47. |
| M. Emmanuel Isnard. | |
| <i>Histoire de la littérature sur textes.</i> | 1 h. |
| Jeudi, à 10 heures. | 45. |
| <i>Cours de gallicismes.</i> | 1 h. |
| Jeudi, à 11 heures. | 30. |
| Mme Anna Kamensky, Dr ès lettres. | |
| <i>Introduction à l'étude comparée des religions.</i> — Histoire, philosophie, science des religions. Expérience religieuse. Fraternité des religions. | 1 h. |
| Jeudi, à 10 heures. | 47. |
| <i>Le Védisme et la Bhagavad-Gita.</i> — L'Inde védique et l'Inde classique. Le Mahabharata. La Bhagavad-Gita (texte français). | 1 h. |
| Mercredi, à 18 heures. | 47. |
| <i>La philosophie du Beau.</i> — Les bases de l'esthétique. La valeur éducative du Beau. L'art oriental (projections lumineuses). | 1 h. |
| Jeudi, à 11 heures. | 48. |
| Mlle Pauline Long, Dr ès lettres. | |
| <i>La musique en Suisse au XVI^e siècle.</i> | 1 h. |
| Mercredi, à 17 heures. | 47. |
| M. Luc Monnier, Dr ès lettres. | |
| <i>Histoire contemporaine : Auteurs de la licence.</i> | 1 h. |
| (Jour et heure à fixer.) | |
| M. François-Frédéric Roget. | |
| <i>Langue et littérature anglaises.</i> | |
| Etude des auteurs portés au programme de la licence. | 1 h. |
| Lundi, à 16 heures. | 47 |
| Etude des pièces portées au répertoire de la Geneva English Drama Society. | 1 h. |
| Mercredi, à 16 heures. | 47. |
| <i>The Theory of Legislation</i> , de Jeremy Bentham et Etienne Dumont ; étude du texte anglais de R. Hildreth, édition Ogden, 1934. | 1 h. |
| Vendredi, à 16 heures. | 46. |

³ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

| | |
|---|-------|
| M. Léon Walther, Dr en philosophie. | Salle |
| La psychologie du travail. | |
| Lundi, à 11 heures. | 1 h. |
| Orientation professionnelle en rapport avec l'examen psychologique. | 17. |
| Lundi, à 14 heures. | 1 h. |
| | 46. |

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Grades et diplômes.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres et licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne et un Certificat pédagogique. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui désirent perfectionner leur connaissance de la langue, de la littérature et de la civilisation des pays de langue française, plus spécialement en vue de ceux qui se vouent à l'enseignement.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, outre les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices brevetés), toutes les personnes reconnues aptes à suivre avec fruit l'enseignement du Séminaire.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence liceale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Les membres *réguliers* préparent l'examen du *Certificat d'études françaises*, qui a lieu à la fin de chaque semestre, ou du *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne*, qui a lieu, après deux semestres de préparation, à la fin de l'année scolaire.

Dans le premier cas (certificat), ils doivent être munis d'un certificat de maturité avec ou sans latin, ou d'un brevet d'instituteur suisse, ou, de toute autre manière, justifier de connaissances et d'aptitudes en rapport avec l'enseignement du séminaire.

Dans le second cas (diplôme), il faut, en outre, faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de quelque pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Phonétique appliquée ; Diction et prononciation ; Grammaire historique ; Syntaxe et vocabulaire du XVI^e siècle à nos jours ; Versification ; Etude des moyens d'expression (stylistique) ; Lecture expliquée d'auteurs français modernes ; Traduction ; Elocution et rédaction ; Géographie humaine, mœurs, institutions, littérature des pays de langue française ; Principes et méthodes d'enseignement.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Ecole pratique de langue française.

Sont admis : les étudiants et les auditeurs.

L'enseignement, qui se fait uniquement en français, a pour objet d'exercer les élèves à comprendre, parler et écrire couramment la langue.

Programme particulier à la disposition des étudiants.

Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privadocents et des maîtres auxiliaires.

Les Cours de Vacances de 1933 auront lieu de juillet à octobre. Le programme comprendra :

1^o *Cours de langue et de littérature françaises*: Littérature classique; littérature moderne et littérature contemporaine; lecture analytique; stylistique; phonétique.

Exercices pratiques par groupes: Phonétique; prononciation; diction; vocabulaire; conversation; grammaire; dictées; traduction; rédaction; auditions phonographiques et gramophoniques.

2^o *Cours élémentaire de français moderne*.

Pour le programme détaillé et tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Université.

PLANS D'ÉTUDES

Les étudiants qui ont l'intention de se présenter aux examens de licence établissent eux-mêmes leur plan d'études en tenant compte des branches figurant aux programmes des différents examens.

Pour la licence ès lettres, qui se passe en deux étapes, la première étant commune à toutes les licences et la seconde seulement spécialisée (*lettres classiques, lettres modernes, histoire et philosophie*), ils devront commencer par suivre les cours et conférences traitant les matières du premier examen; mais, dès la seconde année au moins, il leur est conseillé de se préparer en vue de la seconde partie spécialisée en faisant aussi porter leur effort sur les matières comprises dans le second examen. Les mêmes remarques s'appliquent également à la licence ès sciences morales.

Les remarques ci-dessus restant fatalement imprécises, MM. les étudiants et M^{mes} les étudiantes qui auraient des hésitations dans l'établissement de leur plan d'études sont expressément invités à s'adresser à M. le Doyen, qui est à leur entière disposition pour les guider dans cette opération.

La fréquentation de l'*Ecole pratique de langue française* est recommandée à tous ceux qui n'ont pas encore une connaissance suffisante de la conversation et de la rédaction françaises pour pouvoir profiter sans réserve des cours de séminaire universitaires.

* * *

Pour le *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne* et le *Certificat d'études françaises*, délivré par le *Séminaire de français moderne*, demander le programme spécial au Secrétariat de l'Université.

INSTITUT DES SCIENCES DE L'EDUCATION¹

(Institut J. J. Rousseau)

Direction : MM. les professeurs Pierre BOVET, Edouard CLAPARÈDE et Jean PIAGET.

L'Institut a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

L'Institut admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre un *Diplôme* et prépare au *Certificat de Pédagogie* de la Faculté des Lettres et au *Doctorat en philosophie* (mention pédagogie).

COURS SPÉCIAUX DE L'INSTITUT

(Pour les cours empruntés aux Facultés de l'Université, voir le programme complet de l'Institut).

M. Bovet, prof. ord.

Séminaire de pédagogie expérimentale et direction d'enquêtes.

(Jour et heure à fixer.)

M. Claparède, prof. ord. et M. Bovet, prof. ord.
Répertoire.

1 h.

Samedi, à 11 heures.

M. Jean Piaget, prof. extr.

Psychologie de l'enfant. — La naissance de l'intelligence.

1 h.

Mardi, à 9 heures.

La logique de l'enfant.

1 h.

Vendredi, à 15 heures.

Conférence : Discussions d'enquêtes. Avec la collaboration de M. Richard MEILI, Dr phil., chef des travaux, et M. A. REY, assistant.

1 h.

Mardi, à 10 heures.

Direction d'enquêtes. Tous les matins, sauf le samedi.

¹ Fondé en 1912, l'Institut des Sciences de l'Education a été rattaché à la Faculté des Lettres le 9 avril 1929. Il a son siège rue des Maréchaux, 44.

| | |
|--|------|
| M. Meili et M. Rey , chargés de cours à l'Institut. | |
| <i>L'examen psychologique.</i> | 3 h. |
| Mercredi, à 10 heures et vendredi, à 16 et à 17 heures. | |
| M. Richard Meili , Dr phil., chargé de cours à l'Institut. | |
| <i>Problèmes statistiques en psychologie.</i> | 2 h. |
| Jeudi, à 17 et à 18 heures. | |
| M. André Rey , chargé de cours à l'Institut. | |
| <i>Les associations acquises et les habitudes.</i> | 1 h. |
| Mercredi, à 9 heures. | |
| M. Pedro Rossello , chargé de cours à l'Institut. | |
| <i>Bibliographie pédagogique.</i> | 1 h. |
| Mercredi, à 8 heures. | |
| M. Robert Dottrens , Dr en sociol., chargé de cours à l'Institut. | |
| <i>Organisation et didactique de l'enseignement primaire.</i> | 1 h. |
| Mardi, à 15 heures. | |
| M. Henri Brantmay , Dr méd., chargé de cours à l'Institut. | |
| <i>Neuro-psychiatrie infantile et Hygiène mentale.</i> | 1 h. |
| Jeudi, à 11 heures. | |
| M. Léon Weber-Bauler , Dr méd., chargé de cours à l'Institut. | |
| <i>Eléments d'anatomie et de physiologie.</i> | 2 h. |
| Samedi, à 9 et à 10 heures. | |
| M. Léon Walther , Dr en philosophie, chargé de cours à l'Institut. | |
| <i>La psychologie de l'adolescence.</i> | 2 h. |
| Lundi, à 9 et à 10 heures. | |
| <i>Orientation professionnelle : Interprétation des examens.</i> | 2 h. |
| Samedi, à 9 et à 10 heures. | |
| M^{les} Mina Audemars et Louise Lafendel , chargées de cours à l'Institut. | |
| <i>L'éducation des petits.</i> | 2 h. |
| Lundi et mardi, à 17 heures. | |
| M^{le} Alice Descoeuilles , chargée de cours à l'Institut. | |
| <i>L'éducation des enfants arriérés.</i> | 1 h. |
| Lundi, à 16 heures. | |
| Pour les <i>Répertoires, Stages, Consultations et Cours et exercices pratiques</i> réservés aux élèves réguliers, s'adresser au Directeur. | |
| Les <i>Cours réservés aux stagiaires de l'enseignement primaire genevois</i> sont groupés en un programme spécial. | |
| Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l' <i>Institut des Sciences de l'Education</i> , rue des Maraîchers, 44. | |

A. E. == Archives d'Etat.

B. P. == Salle de Conf. de la Biblioth. publ.

E. J. F. == Ecole primaire du Bd James-Fazy.

L.A. == Laboratoire d'Anthropologie.

I.S.E. == Institut des Sciences de l'Education.

M.A.H. == Musée d'Art et d'Histoire.

S. F. == Séminaire de français moderne.

I.E.S. == Institut d'Etudes slaves.

FACULTÉ DES LETTRES

| Heures | Lundi | Salle | Mardi | Salle | Mercredi | Salle | Jeudi | Salle | Vendredi | Salle | Samedi | Salle |
|---------|-----------------------------|-----------|---|--------------------------|---------------------------|-------------|--|------------------------|--|------------------------|-------------------|------------|
| 8 à 9 | V. Martin | B.P. | Oltramare | 45 | V. Martin | 47 | Thibaudet | 57 | | | V. Martin | 47 |
| 9 à 10 | V. Martin | B.P. | Oltramare | 45 | Oltramare P. E. Martin | 45 Arch. | Thibaudet | 57 | Oltramare Bohnenblust | 45 B.P. | V. Martin | 47 |
| 10 à 11 | Muret | 47 | Muret V. Martin Thudichum Babel | B.P. B.P. 45 57 | Muret P. E. Martin | 47 Arch. | Muret Baud-Bovy Kamensky Isnard | B.P. 47 17 45 | Muret Bohnenblust Rossier Roussy (S.F.) | 45 B.P. 47 17 | Oltramare | 46 |
| 11 à 12 | Bohnenblust P. E. Martin | 45 47 | Bohnenblust V. Martin Choisy (S.F.) | 45 B.P. 17 | | | Muret Werner Velleman Baud-Bovy | B.P. 45 49 47 | Bohnenblust Choisy Rossier | B.P. 47 45 | François Bally | B.P. 47 |
| | Borgeaud | 49 | Borgeaud | 49 | Pittard | L. Anthr. | Pittard | L. Anthr. | Pittard | L. Anthr. | Zbinden (S.F.) | 57 |
| | Pittard | L. Anthr. | | | | | | | | | | |
| | Walther | 17 | Babel | 46 | Babel | 46 | Isnard | 30 | | | | |

FACULTÉ DES LETTRES (*suite*).

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES
ET
SOCIALES

M. le professeur Antony BABEL, Doyen.

| | Salle |
|---|-------|
| M. Guillaume-Léonce Duprat, prof. ord. | |
| <i>Sociologie.</i> — La prévision sociologique et les structures sociales. | 2 h. |
| Vendredi, à 16 et à 17 heures. | 48. |
| <i>Economie sociale.</i> — Economie sociale rurale. | 2 h. |
| Lundi, à 16 et à 17 heures. | 30. |
| <i>Conférence.</i> — Discussion des cours de sociologie, économie sociale et systèmes politiques. Technique du journalisme. | 2 h. |
| Lundi, à 10 et à 11 heures. | 46. |
| M. Edgard Milhaud, prof. ord. | |
| <i>Economie politique générale.</i> — La production et la circulation des richesses. | 4 h. |
| Jeudi, à 17 et à 18 h.; vendredi, à 18 h.; samedi, à 14 h. | 30. |
| <i>Conférence.</i> | 1 h. |
| Samedi, à 15 heures. | 30. |
| <i>Economie politique spéciale.</i> — Problèmes monétaires et commerciaux internationaux. | 1 h. |
| Mercredi, à 18 heures. | 48 |
| <i>Economie publique</i> (cours et conférence). — Les régies et leur évolution. | 1 h. |
| Jeudi à 14 heures. | 48. |
| <i>Conférence d'économie publique.</i> | 1 h. |
| Vendredi, à 14 heures. | 48. |
| M. William-E. Rappard, prof. ord. | |
| <i>Finances publiques.</i> — Le budget. Les impôts directs. | 2 h. |
| Jeudi et samedi, à 8 heures. | 46. |
| <i>Société des Nations.</i> — L'œuvre de la Société des Nations. | 4 h. |
| Mercredi, à 17 heures. | 30. |
| M. Antony Babel, prof. ord. | |
| <i>Histoire économique.</i> — Le XVIII ^e et le début du XIX ^e siècle. Les faits et les doctrines. | 3 h. |
| Mardi et mercredi, à 11 h.; vendredi, à 15 heures. | 46. |

Conférence.

a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours. 1 h.
 b) Les théories du salaire. 57.
 Mardi, à 10 heures.

M. Charles A. Burky, prof. ord.*Géographie humaine.*

Théorie. — III. L'exploitation du milieu. 1 h.
 Mardi, à 16 heures. 46.

Application. — Le problème colonial européen. 2 h.
 Mardi et mercredi, à 17 heures. 46.

Cours spécial. — L'évolution du monde (et introduction aux travaux du Centre d'études de l'Europe centrale.) 1 h.

Mercredi, à 16 heures. 46.

Conférence. — Les pays sous mandat. Analyses et synthèse géographiques. 1 h.

Mardi, à 18 heures. 58.
Direction d'études géographiques. — Préparation à la conférence, à la licence et au doctorat. 1 h.

Mardi, à 15 heures. Sémin. de Géographie¹.

(Voir aussi, p. 29 : Géographie humaine des pays de langue française, *Séminaire de français moderne.*)

M. Liebmann Hersch, prof. ord.

Statistique générale. — Aperçu historique ; principes théoriques ; méthodes d'observation et d'analyse ; représentation graphique. 2 h.

Jeudi et vendredi, à 11 heures. 46.

Conférence de statistique générale. — Analyse de documents et d'ouvrages statistiques ; discussions et complément du cours. 1 h.

Mercredi, à 18 heures. 46.

Statistique spéciale. — Les corrélations statistiques et leur calcul. 2 h.

Jeudi, à 15 et à 16 heures. Sémin. de statistique².

Conférence de statistique spéciale. 1 h.
 Vendredi, à 18 heures. Sémin. de statistique².

Travaux pratiques. — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant). 1 h.

(Jours et heures à fixer.)

Salle

M. Claudius-Pierre Terrier, prof. ord.

Economie commerciale. — I. Organisation bancaire ; les principales formes d'instituts bancaires en Suisse et à l'étranger.

II. L'organisation des entreprises et le facteur humain ; principes et méthodes ; organismes fonctionnels.

Jeudi et vendredi, à 9 et à 10 heures. 46.

Conférence. — Les idées et les faits en matière d'organisation ; travaux pratiques et discussion. 2 h.

Samedi, à 8 et à 9 heures. Bibl. Faculté S.E.S.¹

Exercices de comptabilité. 2 h.

Lundi, à 14 et à 15 heures. 30.

Calculs commerciaux. 2 h.

Mardi, à 14 et à 15 heures. 30.

M. Edouard Folliet, prof. ord.

Bilan. — Etude comptable et juridique des différentes parties du bilan. Le bilan et le compte de Pertes et Profits dans les sociétés anonymes. Analyse de bilans.

Mardi et mercredi, à 8 heures. 46.

Bourse. — Organisation. Etude des divers marchés et des diverses opérations. 2 h.

Mardi et mercredi, à 9 heures. 46.

Conférence. — Exercices pratiques. Cas spéciaux étudiés au point de vue comptable et juridique. 2 h.

Lundi, à 8 et à 9 heures. 46.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

La Faculté organisera pendant le semestre d'hiver 1933-34, avec le concours de spécialistes de la Société des Nations et de l'Organisation Internationale du Travail, une série de conférences sur des questions économiques internationales d'actualité.

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS**M. Henri Fehr, prof. ord.**

Eléments de mathématiques supérieures. 3 h.

Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures. 20.

¹ Rue de Candolle, 19.

¹ Département des cartes de la Bibliothèque publique et universitaire.

² Rue de Candolle, 19.

| | Salle | |
|---|-------|-----|
| M. Rolin Wavre, prof. ord. <i>Calcul différentiel et intégral.</i> | | |
| Jeudi, à 11 h.; vendredi et samedi, à 8 heures. | 3 h. | 20. |
| M. Dmitry Mirimanoff, prof. ord. <i>Calcul des probabilités.</i> | | |
| Jeudi, à 14 heures. | 1 h. | 20. |
| M. Eugène Pittard, prof. ord. <i>Anthropologie générale.</i> | | |
| Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes. | 2 h. | 30. |
| Lundi et mardi, à 18 heures. | | |
| Morphologie comparative : Les races et les milieux. Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race et du milieu. — Principes d'eugénique : La lutte contre les hérédités déficientes. | 1 h. | 30. |
| Mercredi, à 18 heures. | | |
| <i>Conférence.</i> | 1 h. | 30. |
| Mercredi, à 11 heures. | | |
| Labor. d'Anthropologie¹. | | |
| M. Edouard Claparède, prof. ord. <i>Psychologie expérimentale.</i> — La vie affective (instincts, sentiments, volonté). | | |
| Mardi et mercredi, à 11 heures. | 2 h. | 30. |
| <i>Conférence.</i> — Chapitres choisis de psychologie. | 1 h. | 30. |
| Vendredi, à 15 heures. | | |
| Lab. de Psychologie². | | |
| M. Jean Piaget, prof. extr. <i>Histoire de la pensée scientifique.</i> — Le développement des idées physiques. | | |
| Jeudi, à 9 heures. | 1 h. | 45. |
| M. Victor Martin, prof. ord. <i>Histoire grecque.</i> — La société athénienne dans le miroir de la littérature. | | |
| Mercredi, à 15 heures. | 1 h. | 46. |
| M. André Oltramare, prof. ord. <i>Conférence d'histoire romaine.</i> — Etude critique de la vie de Tibère par Suétone et exercices épigraphiques sur l'histoire du Haut-Empire romain. | | |
| Samedi, à 10 heures. | 1 h. | 47. |

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 44.
² Rue des Maraîchers, 44.

| | Salle | |
|---|-------|---------------------|
| M. Albert Thibaudet, prof. ord. <i>Sainte-Beuve et les problèmes de la critique.</i> | | |
| Jeudi et vendredi, à 18 heures. | 2 h. | Aula |
| M. Charles Bally, prof. ord. <i>Linguistique générale et stylistique.</i> | | |
| Lundi et mardi, à 17 heures. | 2 h. | 45. |
| M. Charles Werner, prof. ord. <i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz. | | |
| Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures. | 3 h. | 45. |
| <i>Conférence.</i> — Explication de textes philosophiques : Descartes, <i>Discours de la méthode</i> . | | |
| Samedi, de 14 à 16 heures. | 2 h. | 47. |
| M. Henri Reverdin, prof. ord. <i>Cours.</i> : Les grands problèmes de la philosophie morale. | | |
| Mardi, à 15 heures. | 1 h. | 46. |
| <i>Conférence</i> : Etudes de philosophie contemporaine. — Dissertations et discussions. | | |
| Lundi, à 15 heures. | 1 h. | 47. |
| M. Frank Grandjean, prof. ord. <i>Théorie de la connaissance.</i> — Logique appliquée ou méthodologie des sciences. Les faits, les causes, les lois. Examen de la pensée scientifique du XIX ^e et du XX ^e siècle. Classification des sciences Travaux d'élèves et discussions sur l'objet du cours. | | |
| Mardi et vendredi, à 18 heures. | 2 h. | 48. |
| M. Albert Malche, prof. ord. [en congé]. <i>L'éducation nouvelle et l'enseignement public</i> : Les écoles expérimentales [Suppléant : M. Robert Dottrens, Dr en sociologie]. | | |
| Lundi, à 18 heures. | 1 h. | 45. |
| <i>Conférence</i> : Le programme primaire [Suppléant : M. Robert Dottrens, Dr en sociologie]. | | |
| Mardi, à 15 heures. | 1 h. | I.S.E. ⁴ |
| M. Pierre Bovet, prof. ord. <i>Histoire des écoles</i> : Grandeur et décadence de l'enseignement mutuel 1789-1850. | | |
| Mardi, à 17 heures. | 1 h. | 48. |

¹ Institut des Sciences de l'Education, rue des Maraîchers, 44.

| | Salle |
|--|-------------------------------------|
| Pédagogie expérimentale (conférence). Mercredi, de 16 à 18 heures. | 2 h. I.S.E. ¹ |
| M. Edmond Rossier, prof. ord. <i>Histoire politique de l'Europe du traité de Vienne au traité de Francfort (1815-1871).</i> | 2 h. 45. |
| Vendredi et samedi, à 11 heures. | 1 h. 47. |
| Conférence. — Lecture d'auteurs et conférences sur des sujets d'actualité. Vendredi, à 10 heures. | 1 h. 48. |
| <i>Histoire diplomatique : Les traités de 1648 à 1815.</i> Samedi, à 10 heures. | 1 h. 48. |
| M. Guglielmo Ferrero, prof. ord. <i>D'Austerlitz à la Bérésina : l'époque des grandes guerres (1805-1812).</i> | 1 h. Aula. Jeudi, à 5 heures. |
| M. Paul-E. Martin, prof. ord. <i>Histoire du moyen âge et institutions.</i> — La guerre et la paix. Lundi, à 11 heures. | 1 h. 47. |
| <i>Histoire moderne.</i> — L'Europe au XVII ^e siècle. Mardi et mercredi, à 15 heures. | 2 h. 45. |
| Conférence d' <i>histoire médiévale</i> . — Auteurs de la licence. Lundi, à 15 heures. | 1 h. B.P. ² |
| Conférence d' <i>histoire moderne</i> . — Auteurs de la licence. Lundi, à 16 heures. | 1 h. B.P. ² |
| M. Charles Borgeaud, prof. ord. <i>Histoire nationale.</i> — L'œuvre de Calvin dans le monde, racontée par le Monument international de la Réformation à Genève. (Cours annoncé en 1932 et qui n'a pu être fait.) Mercredi et vendredi, à 16 heures. | 2 h. 49. |
| Droit constitutionnel comparé. — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne et « Dominions », Etats-Unis d'Amérique) et de la République française. Lundi et mardi, à 11 heures. | 2 h. 49. |
| M. Louis Gielly, chargé de cours. <i>La peinture italienne, des origines à la fin du XV^e siècle</i> (projections). Mardi, à 18 heures. | 1 h. 46. |

¹ Institut des Sciences de l'Education, rue des Maraîchers, 44.

² Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

| | Salle |
|---|-------------|
| M. Paul Logoz, prof. ord. <i>Droit pénal</i> (partie générale). | 5 h. |
| Lundi, à 8 et à 9 h. ; mardi, à 8 h. et vendredi, à 10 et à 11 heures. | 48. |
| M. Georges Werner, prof. ord. <i>Droit public général.</i> — Théorie générale de l'Etat. Droits individuels. Lundi et mardi, à 10 heures. | 2 h. 49. |
| <i>Droit public suisse.</i> — Principes généraux. Organisation des pouvoirs publics. Lundi et mardi, à 11 h. ; vendredi, à 9 heures | 3 h. 48. |
| M. Georges Scelle, prof. ord. <i>Introduction à l'étude du droit.</i> Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures. | 3 h. 49. |
| <i>Droit international public.</i> Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures. | 3 h. 48. |
| M. Georges Sauser-Hall, prof. ord. <i>Droit civil comparé.</i> Partie générale. Lundi et mardi, à 10 heures. | 2 h. 48. |
| M. Paul Carry, prof. ord. <i>Les sociétés de capitaux.</i> — Société anonyme, coopérative, à responsabilité limitée. Vendredi, à 8 h., samedi, à 10 heures. | 2 h. 48. |
| Conférence. — Travaux écrits, discussion de cas pratiques. Mercredi, à 14 heures. | 1 h. 48. |
| <i>Poursuite pour dettes et faillite.</i> Mercredi, à 15 h., samedi, à 11 heures | 2 h. 48. |
| <i>Assurances privées.</i> Jeudi, à 8 heures. | 1 h. 48. |
| M. Alexandre Martin-Achard, chargé de cours. <i>Propriété industrielle.</i> — Marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels. Mercredi, à 8 heures. | 1 h. 48. |
| M. Eugène Choisy, prof. ord. <i>Introduction à l'étude historique du christianisme.</i> Lundi, à 11 heures. | 1 h. 29. |
| <i>Histoire générale du christianisme.</i> Samedi, à 10 heures. | 1 h. 29. |

M. Auguste Gampert, prof. ord.
Histoire du peuple d'Israël et de sa religion. — Les origines.
Lundi à 11 heures, et samedi, à 10 heures.

Salle

2 h. 28.

M. Georges Berguer, prof. ord.
Histoire des religions (1^{re} année). — *Prologomènes* : animisme, tabous, totémisme.

Mardi, à 10 heures.

1 h. 29.

Histoire des religions. — Histoire du mysticisme dans l'Eglise chrétienne depuis les premiers siècles.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 15 heures.

2 h. 28.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Joseph Bonnet, Dr ès sc. comm.
Opérations et organisation d'une grande banque.
Samedi, à 14 heures.

1 h. 47.

M. Eugène Dérobert, Dr ès sc. écon.
Réalité et illusion dans les tendances économiques actuelles. 1 h.
Jeudi, à 8 heures.

17.

M. Robert Dottrens, Dr en sociologie.
Organisation et didactique de l'enseignement primaire. 1 h.
Mardi, à 15 heures.

Inst. des Sc. de l'Educ.

1 h.

M^{me} Jeanne Duprat, Dr en sociologie.
Systèmes politiques et structures rurales.
Samedi, à 11 heures.

1 h. 20.

M. Oskar Klug, Dr rer. pol.
**Economie politique.* — Politique agraire, politique industrielle, politique commerciale.
Mardi, à 17 h. ; mercredi, à 16 heures.

2 h. 47.

**Conférence.* — Problèmes économiques actuels.
Lundi, à 17 et à 18 heures.

2 h. 49.

M. László Ledermann, Dr ès sc. écon.
L'œuvre économique de la Société des Nations. — Les grands courants dans la politique économique d'après-guerre.

1 h.

Mercredi, à 15 heures.
La pensée économique chez J. J. Rousseau.
Mercredi, à 14 heures.

1 h. 47.

* Cours donné en allemand.

Salle

M. Jean-Philippe Lugrin, Dr ès sc.
Organisation rationnelle des entreprises.
Mardi, à 18 heures.

1 h. 45.

M. Antoine Pagès.
Langue espagnole. — Interprétation de quelques textes relatifs à l'économie nationale de l'Espagne.
Mercredi, à 15 heures.

1 h. 49.

M. H. Pasdermadjian, Ing. E.P.F., Dr en droit.
Economie et comptabilité industrielles. — Etude du capital d'installation et des prix de revient (chemins de fer, électricité, métallurgie, construction, textile, etc.).
Mercredi, à 18 heures.

1 h. 49.

M. Henri Tanner, Dr ès sc.
La publicité. — Théorie et technique expérimentale.
Vendredi, à 18 heures.

1 h. 45.

M. Roberto Tremelloni, Dr ès sc. éc.
**L'offre de travail.*
Jeudi, à 17 heures.

1 h. S.E.S. (Salle stat.)

M. Antoine Vellemans, prof. extraord. à la Faculté des Lettres.
Cours pratique de langue anglaise :

The Covenant of the League of Nations (with discussions in English).
Jeudi, à 16 heures.

1 h. 45.

Exercices de traduction orale improvisée (« interprétation ») sur des sujets d'économie politique et de politique internationale (entraînement pour futurs interprètes parlementaires et diplomatiques).
Jeudi, à 17 heures.

1 h. 45.

Les exercices pratiques de calculs commerciaux et financiers et de comptabilité, sont destinés aux étudiants et auditeurs n'ayant pas fréquenté une Ecole de Commerce. Ils préparent aux épreuves éliminatoires d'arithmétique commerciale et de comptabilité prévus par les règlements de licence ès-sciences commerciales et de diplôme de Hautes Etudes commerciales.

Ces cours de raccordement ont lieu sous la direction d'un professeur de la Faculté.

En complément du cours d'économie sociale et des cours commerciaux, des conférences sont organisées avec le concours du

* Cours donné en italien.

^{*} Bibliothèque de la Faculté des Sciences économiques et sociales, rue de Candolle, 19

Secrétariat général de la Société des Nations, du Bureau International du Travail et de spécialistes versés dans la pratique des affaires. Il est prévu de même des visites d'institutions sociales et d'entreprises industrielles et commerciales.

Les étudiants peuvent disposer de la *Bibliothèque sociale et économique* de la Faculté, des *Archives économiques*, où ils trouveront tous les éléments pour des travaux spéciaux et une importante documentation sur les entreprises d'ordre commercial et industriel. Dans les mêmes locaux, une *salle de travail*, ouverte toute la journée, leur est réservée.

Conditions d'immatriculation.

Peuvent être immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité des sections classique, réale, technique et pédagogique du Collège de Genève¹ ou du certificat de capacité des sections réale et pédagogique de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève.
2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.
3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales (mention A. Licence générale. — B. Economie politique. — C. Education. — D. Histoire), de licencié ès sciences économiques (mention A. Licence générale. — B. Mathématiques. — C. Economie politique et statistique), de licencié en sociologie (mention A. Histoire de la civilisation. Mention B. Mathématiques ou biologie. Mention C. Economique), de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales (mention A.) Economie privée (mention Commerce et industrie, et mention Finances privées). — B. Economie publique. — C. Enseignement, de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

¹ Les bachelors ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

PLANS D'ÉTUDES

Licence ès sciences sociales.

MENTION A (Licence générale).

1^{re} année. — Economie politique. — Histoire générale. — Histoire des institutions politiques. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹. — Histoire des religions.

2^{me} année. — Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Sociologie.

3^{me} année. — Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

MENTION B (Economie politique).

1^{re} année. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Economie politique. — Statistique générale. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiver).

2^{me} année. — Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Economie politique spéciale.

3^{me} année. — Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

MENTION C (Education).

1^{re} année. — Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Psychologie expérimentale. — Linguistique sociologique. — Histoire économique¹.

2^{me} année. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie humaine. — Pédagogie générale. — Histoire économique¹.

3^{me} année. — Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

MENTION D (Sciences historiques).

1^{re} année. — *Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie humaine. — Statistique générale. — Linguistique sociolo-

gique. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹.
2^{me} et 3^{me} années. — Plan conforme aux programmes d'exams.
mens à préciser avec les professeurs.

Licence ès sciences économiques.

Plan conforme aux programmes d'exams.

Licence en sociologie.

MENTION A

1^{re} année. — Economie politique. — Statistique générale. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique sociologique. — Histoire économique¹.

2^{me} année. — Psychologie expérimentale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques. — Anthropologie.

3^{me} année. — Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

MENTION B

Plan conforme aux programmes d'exams.

MENTION C

Plan conforme aux programmes d'exams.

Licence ès sciences politiques.

1^{re} année. — Economie politique. — Statistique générale. — Histoire économique². — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain, germanique ou comparé. — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.) — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

2^{me} année. — Economie sociale. — Histoire économique. —

¹ Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres. Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

² Voir note page 45.

Géographie humaine. — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été). — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.). — Droit commercial (assurances ou transports).

3^{me} année. — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral. — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés). — Droit commercial (transports ou assurances). — Sociologie.

Licence ès sciences commerciales.

MENTION A (Economie privée : a) Commerce et industrie.
b) Finances privées.)

1^{re} année. — Semestre d'hiver. — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie politique. — Economie sociale. — Sociologie. — Statistique. — Finances publiques.

En outre, au choix du candidat : Droit constitutionnel comparé. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX^{me} siècle)². — Une discipline philosophique (morale, théorie de la connaissance ou histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

2^{me} année. — Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique¹.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique¹.

3^{me} année. — Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite².

¹ Voir note p. 45.

² Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

MENTION B (Economie publique)

1^{re} anné. — Semestre d'hiver. — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé. — Finances publiques.

2^{me} année. — Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique¹. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

3^{me} année. — Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Economie publique (cours et conférences).

MENTION C (Enseignement).

1^{re} année. — Semestre d'hiver. — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Finances publiques. — Psychologie expérimentale. — Histoire de la philosophie.

Semestre d'été. — Economie politique. — Economie sociale. — Sociologie. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX^{me} siècle)². — Finances publiques. — Psychologie expérimentale. — Histoire de la philosophie.

2^{me} année. — Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique¹. — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Pédagogie.

¹ Voir note p. 45.

² Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

3^{me} année. — Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Economie publique. — Pédagogie. — Droit public.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Pédagogie. — Loi sur la poursuite pour dettes¹. — Economie publique.

¹ Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

M. le professeur Claudio TERRIER, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales¹.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes commerciales :

- a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences économiques et sociales (voir p. 36).
- b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.
- c) Les diplômés de la 3^{me} année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3^{me} année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.
- d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission².

Diplômes.

L'Institut des Hautes Etudes commerciales délivre un diplôme de Hautes Etudes commerciales (mention A, Economie privée; mention B, Economie publique).

PLANS D'ÉTUDES

Diplôme de Hautes études commerciales.

MENTION A (Economie privée).

1^{re} année. — Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne)³. — Géographie

¹ Voir la Notice sur les Hautes Etudes commerciales à l'Université de Genève.

² Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

³ Voir note, page 44.

humaine. — Introduction au droit. — Droit commercial. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne). — Géographie humaine. — Droit commercial. — Finances publiques.

2^{me} année. — Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite⁴.

MENTION B (Economie publique).

1^{re} année. — Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne)². — Géographie humaine. — Introduction au droit. — Droit commercial. — Economie publique (cours et conférences). — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne). — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie publique (cours et conférences). — Finances publiques.

2^{me} année. — Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

¹ Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

| Heures | Lundi | Salle | Mardi | Salle | Mercredi | Salle | Jeudi | Salle | Vendredi | Salle | Samedi | Salle |
|---------|---|----------------------------------|---|----------------------|--------------------------|----------|--|----------------------|-----------------------------|----------------|-------------------------------|----------------------|
| 8 à 9 | Folliet Logoz | 46 48 | Folliet Logoz | 46 48 | Folliet Martin-Achard | 46 48 | Rappard Carry Derobert | 46 48 17 | Carry Wavre | 48 20 | Rappard Terrier Wavre | 46 F.S.E.S. 20 |
| 9 à 10 | Folliet Fehr Logoz Scelle | 46 20 48 49 | Folliet Berguer | 46 28 | Folliet | 46 | Fehr Terrier Piaget G. Werner | 20 46 45 48 | Terrier | 46 | Terrier | F.S.E.S. |
| 10 à 11 | G. Duprat G. Werner Scelle Sauser-Hall | 46 49 48 17 | Babel G. Werner Scelle Sauser-Hall | 57 49 48 17 | | | Fehr Terrier | 20 46 | Rossier Rossier Logoz | 47 46 48 | Rossier Oltramare Carry | 45 47 48 |
| 11 à 12 | G. Duprat P. E. Martin Borgeaud G. Werner Choisy Gampert | 46 47 49 48 29 28 | Babel Claparède Borgeaud G. Werner | 46 30 49 48 | Babel Claparède | 46 30 | Hersch Wavre Pittard Lab. Anth. | 46 20 | Hersch Rossier Logoz | 46 45 48 | J. Duprat Rossier Carry | 20 45 48 |

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (suite)

| Heures | Lundi | Salle | Mardi | Salle | Mercredi | Salle | Jeudi | Salle | Vendredi | Salle | Samedi | Salle |
|---------|---|------------------|--|---|--|----------------------------|--|------------------------------|--|----------------------------|---------------------------------|----------------|
| 14 à 15 | Terrier | 30 | Terrier Dottrens | 30 I.S.E. | Ledermann Carry | 17 48 | Milhaud Mirimanoff | 48 20 | Milhaud | 48 | Milhaud Bonnet Ch. Werner | 30 17 47 |
| 15 à 16 | P. E. Martin Terrier Reverdin | B.P. 30 47 | P. E. Martin Terrier Burky Reverdin Dottrens | 45 30 Sém. Géogr. 46 I.S.E. | Carry P. E. Martin Pages Ledermann V. Martin | 48 45 49 47 46 | Hersch S. Stat. | | Babel Claparède Berguer | 46 46 28 | Milhaud Ch. Werner | 30 47 |
| 16 à 17 | G. Duprat P. E. Martin Ch. Werner | 30 B.P. 45 | Bergeaud Burky Ch. Werner | 40 46 45 | Bovet I.S.E. | 40 46 47 45 | Hersch Velleman | S. St. 45 | Bergeaud G. Duprat | 49 48 | | |
| 17 à 18 | G. Duprat Klug Bally | 30 49 45 | Bovet Burky Klug Bally | 48 46 47 45 | Bovet Rappard Burky | 48 30 46 | Milhaud Tremelloni Velleman Ferrero | 30 F.S.E.S. 45 Aula | G. Duprat | 48 | | |
| 18 à 19 | Klug Pittard Dottrens | 49 30 45 | Burky Lugrin Pittard Grandjean | 58 45 30 48 | Milhaud Hersch Pittard Pasdermadjian | 48 46 30 49 | Milhaud Thibaudet | 30 Aula | Milhaud Hersch Tanner Thibaudet | 30 S. St. 45 Aula | | |
| | | | Gielly | 46 | | | | | | | Grandjean | 48 |

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul Logoz, Doyen.

M. Charles Borgeaud, prof. ord.

Droit constitutionnel comparé. — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne et « Dominions »), Etats-Unis d'Amérique) et de la République française.

Lundi et mardi, à 11 heures.

Salle

2 h.
49.

Histoire nationale. — L'œuvre de Calvin dans le monde, racontée par le Monument international de la Réformation à Genève. (Cours annoncé en 1932 et qui n'a pu être fait.)

2 h.
49.

Mercredi et vendredi, à 16 heures.

2 h.
50.

Conférence. — Travaux de séminaire.

Jeudi, à 16 h. et à 17 heures.

et Archives d'Etat (salle Harvey)

M. Paul Logoz, prof. ord.

Droit pénal (partie générale).

Lundi, à 8 et à 9 h. ; mardi, à 8 h., et vendredi, à 10 et à 11 heures.

5 h.
48.

Conférence (travaux personnels des étudiants).

Mercredi, à 11 heures.

1 h.
48.

M. Georges Werner, prof. ord.

Droit public général. — Théorie générale de l'Etat. Droits individuels.

Lundi et mardi, à 10 heures.

2 h.
49.

Droit public suisse. — Principes généraux. Organisation des pouvoirs publics.

Lundi et mardi, à 11 h. ; vendredi, à 9 heures.

3 h.
48.

Conférence de Droit public suisse.

Mercredi, à 10 heures.

1 h.
50.

M. Hugo de Claparède, prof. hon.

* *Histoire et système du droit privé germanique.*

Lundi et vendredi, à 14 et à 15 heures.

4 h.
47.

Les sources et l'évolution du droit germanique jusqu'aux codes modernes.

Mardi, à 14 heures.

1 h.
47.

* *Code civil allemand.* — Livre II, Les obligations (Schuldrecht).

Mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 11 heures.

4 h.
17.

* Cours donné en allemand.

M. Albert Richard, prof. ord.

Droit civil suisse. — Théorie générale des obligations.

4 h.

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, à 9 heures.

17.

Conférence. — Exercices pratiques.

1 h.

Samedi, à 9 heures.

17.

Séminaire. — Travaux personnels des candidats à la licence.

1 h.

Vendredi, à 14 heures.

49.

M. Georges Scelle, prof. ord.

Introduction à l'étude du droit.

3 h.

Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.

49.

Droit international public.

3 h.

Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.

48.

M. Erich-Hans Kaden, prof. ord.

Droit privé romain. — Les sources. Les personnes.

6 h.

Les droits réels. Les obligations.

49.

Mercredi, à 10 h. ; jeudi, à 9 et à 10 h. ; vendredi, à 9 h. ; samedi, à 9 et à 10 heures.

3 h.

* *Code civil allemand.* — Livre III : Droits réels.

17.

Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.

2 h.

* *Exercices de droit civil allemand* (travaux écrits).

48.

Mardi, à 15 et à 16 heures.

M. Georges Sauser-Hall, prof. ord.

Droit civil suisse (personnes et famille)

4 h.

Mardi, mercredi, jeudi et samedi, à 9 heures.

48.

Séminaire de droit civil suisse.

1 h.

Lundi, à 15 heures.

50.

Droit civil comparé.

2 h.

Partie générale.

17.

Lundi et mardi, à 10 heures.

M. Edgard Milhaud, prof. ord.

Cours général d'économie politique. — La production et la circulation des richesses.

4 h.

Jeudi, à 17 et à 18 h. ; vendredi, à 18 h. ; samedi, à 14 heures.

30.

Conférence.

1 h.

Samedi, à 15 heures.

30.

* Cours donné en allemand.

| | Salle |
|--|-------|
| M. William-E. Rappard, prof. ord. | |
| <i>Finances publiques.</i> — Le budget. Les impôts directs. 2 h. | 46. |
| Jeudi et samedi, à 8 heures. | |
| <i>Société des Nations.</i> — L'œuvre de la Société des Nations. | 1 h. |
| Mercredi, à 17 heures. | 30. |

| | Salle |
|--|-------|
| M. Paul Carry, prof. ord. | |
| <i>Les sociétés de capitaux.</i> — Société anonyme, coopérative, à responsabilité limitée. | 2 h. |
| Vendredi, à 8 h. ; samedi, à 10 heures. | 48. |
| <i>Conférence.</i> — Travaux écrits, discussion de cas pratiques. | 1 h. |
| Mercredi, à 14 heures. | 48. |
| <i>Poursuite pour dettes et faillite.</i> | 2 h. |
| Mercredi, à 15 h. ; samedi, à 11 heures. | 48. |
| <i>Assurances privées.</i> | 1 h. |
| Jeudi, à 8 heures. | 48. |

| | Salle |
|---|--|
| M. François Naville, prof. extr. | |
| <i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> — | |
| Cours théorique et démonstrations pratiques. | 1 h. |
| Jeudi, à 10 heures. | Institut de méd. légale ¹ . |
| <i>Laboratoire de recherches spéciales.</i> | |
| Tous les jours. [S'adresser à l'Institut.] | |

| | Salle |
|--|-------|
| M. Wolfgang Liebeskind, prof. extr. | |
| <i>Histoire du droit germanique et suisse : Droit public.</i> | 4 h. |
| Mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures. | 49. |
| <i>Conférence (avec travaux écrits).</i> | 1 h. |
| Mardi, à 8 heures. | 49. |
| * <i>Code civil allemand.</i> — Livres IV et V : Droit de la famille. Successions. | 4 h. |
| Mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures. | 50. |

| | Salle |
|--|-------|
| M. Alexandre Martin-Achard, chargé de cours. | |
| <i>Propriété industrielle.</i> — Marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels. | 1 h. |
| Mercredi, à 8 heures. | 48. |

¹ Rue de l'Ecole-de-Médecine.
* Cours donné en allemand.

| | Salle |
|---|-------|
| M. Louis Hamburger, chargé de cours. | |
| * <i>Droit commercial allemand.</i> | 4 h. |
| Lundi et mardi, à 9 h. ; jeudi et vendredi, à 10 h. | 50. |
| <i>Législation allemande du travail.</i> | 2 h. |
| Jeudi et vendredi, à 11 heures. | 50. |
| <i>Séminaire de législation du travail internationale et comparée ; travaux personnels des étudiants.</i> | 2 h. |
| Mercredi, à 14 et à 15 heures, tous les quinze jours. | 50. |

COURS ET CONFÉRENCES POUR LE DOCTORAT

| | |
|--|--|
| <i>Droit civil.</i> — M. le professeur Albert RICHARD. | |
| <i>Droit commercial.</i> — M. le professeur Paul CARRY. | |
| <i>Droit pénal.</i> — M. le professeur Paul LOGOZ. | |
| <i>Droit public.</i> — M. le professeur Georges WERNER. | |
| <i>Droit romain.</i> — M. le professeur Erich-Hans KADEN. | |
| <i>Droit international public.</i> — M. le professeur Georges SCELLE. | |
| <i>Droit international privé.</i> — M. le professeur honoraire Pierre ARMINJON : Les titres au porteur, les titres à ordre et les effets de commerce en droit international privé. | |

Les candidats au doctorat qui désirent suivre cet enseignement sont priés d'en informer le doyen au début du semestre.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

| | |
|--|------|
| M. Maurice Battelli, Dr en droit. | |
| <i>Les institutions de démocratie directe en droit comparé.</i> | |
| (Referendum, initiative populaire, recall, constitutionnalité des lois.) | 1 h. |
| Vendredi, à 17 heures. | 49. |
| M. Nathan Feinberg, Dr en droit. | |
| <i>La Cour Permanente de Justice Internationale.</i> | 1 h. |
| Jeudi, à 17 heures. | 49. |
| M. Michel Grodensky, Dr en droit, lic. ès sc. soc. | |
| <i>Théorie générale du droit.</i> — La personnalité juridique. | 1 h. |
| Mardi, à 15 heures. | 49. |
| <i>Introduction à la psychologie du droit.</i> | 1 h. |
| Mardi, à 16 heures. | 49. |
| <i>Histoire de la philosophie du droit.</i> — Charmont, Le Fur et la renaissance du droit naturel. | 1 h. |
| Mardi, à 17 heures. | 49. |
| * Cours donné en allemand. | |

| Salle | | |
|---|------|-----|
| M. Paul Guggenheim, prof. adjoint à l'Institut univers. de hautes études internat. | | |
| <i>Principes de droit fiscal.</i> | 2 h. | |
| Jeudi, à 14 h. et à 15 heures. | | 49. |
| M. Hans Morgenthau, Dr en droit. | | |
| <i>Les délits contre le droit des gens.</i> | 1 h. | |
| Mardi, à 17 heures. | | 50. |
| * <i>Le droit constitutionnel allemand.</i> (Chapitres choisis.) | 2 h. | |
| Mercredi et jeudi, à 16 heures. | | 48. |
| <i>Introduction à la philosophie de l'état allemand.</i> | 1 h. | |
| Mercredi, à 17 heures. | | 48. |
| M. Fernando Pereira da Silva, Dr en droit. | | |
| <i>Principes de droit pénal international.</i> | 1 h. | |
| Jeudi, à 14 heures. | | 46. |
| M. Maurice Roussel, Dr en droit. | | |
| <i>Les assurances sociales en Suisse.</i> | 1 h. | |
| Vendredi, à 17 heures. | | 17. |
| M. Jude Suss, Dr en droit. | | |
| <i>Exercices de terminologie et de traduction juridiques d'allemand en français et de français en allemand.</i> | 2 h. | |
| Lundi, de 16 à 18 heures. | | 48. |

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire aux examens il faut présenter les certificats de conférences requis par le Règlement spécial adopté par la Faculté. Pour le doctorat, la demande d'approbation du sujet de la thèse doit être accompagnée d'un travail de conférence jugé suffisant par le professeur de l'enseignement duquel relève le sujet choisi.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté de droit :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réale latine du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justi-

* Cours donné en allemand.

fient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

SALLE DE TRAVAIL

La *Salle de Travail* (au rez-de-chaussée du bâtiment de la Bibliothèque publique et universitaire) est ouverte tous les jours, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

PLAN D'ÉTUDES

Licence en Droit.

Ce plan d'études n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ces cours doivent servir d'introduction. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures qu'il est désirable d'éviter.

1^{re} année². — Semestre d'hiver : Introduction au droit. — Droit romain (droits réels, partie spéciale des obligations, successions). — Histoire du droit moderne. — Droit public général. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

Semestre d'été : Droit romain (partie générale des obligations, personnes et famille, histoire et procédure). — Histoire du droit moderne. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Droit public général. — Economie politique.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

² Les étudiants de première année sont invités à suivre un cours de *Logique* et un cours d'*Histoire nationale* (étudiants genevois) à la *Faculté des lettres* et, à la *Faculté des sciences économiques et sociales*, deux heures au moins de cours par semaine, à leur choix, indépendamment du *cours général d'Economie politique* obligatoire et du cours de *Finances* (seconde année), qui font partie du programme de la Faculté de droit.

2^{me} année. — *Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Finances. — Droit civil suisse (partie générale des obligations). — Droit commercial (propriété industrielle). — Droit pénal (partie générale) ou procédure civile. — Droit international public. — Médecine légale.

Semestre d'été : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Droit civil suisse (partie spéciale des obligations et successions, ou droits réels). — Droit commercial (sociétés sans personnalité et propriété industrielle). — Droit pénal (partie spéciale), ou procédure pénale. — Droit international public. — Médecine légale.

3^{me} année. — *Semestre d'hiver* : Droit civil suisse (personnes et famille). — Droit commercial (Les Sociétés, Assurances privées et Poursuite pour dettes). — Procédure civile ou droit pénal (partie générale). — Droit public fédéral. — Législation civile comparée.

Semestre d'été : Droit civil suisse (droits réels, ou successions et partie spéciale des obligations). — Droit commercial (Droit de change). — Procédure pénale ou droit pénal (partie spéciale). — Droit international privé. — Législation civile comparée. — Droit administratif fédéral.

FACULTÉ DE DROIT

| Heures | Lundi | Salle | Mardi | Salle | Mercredi | Salle | Jeudi | Salle | Vendredi | Salle | Samedi | Salle |
|---------|--------------|-------|--------------|-------|---------------|-------|------------------|-------------|--------------|-------|--------------|-------|
| 8 à 9 | Logoz | 48 | Liebeskind | 49 | Liebeskind | 49 | Liebeskind | 49 | Liebeskind | 49 | Liebeskind | 49 |
| | | | Logoz | 48 | Martin-Achard | 48 | Rappard | 46 | Carry | 48 | Rappard | 46 |
| | | | Kaden | 47 | Kaden | 47 | Carry | 48 | Kaden | 47 | | |
| 9 à 10 | Scelle | 49 | Scelle | 49 | Scelle | 49 | Kaden | 49 | Kaden | 49 | Kaden | 49 |
| | | | Richard | 47 | Richard | 47 | Richard | 47 | Richard | 47 | Richard | 17 |
| | | | Sauser-Hall | 48 | Sauser-Hall | 48 | Sauser-Hall | 48 | Werner | 48 | Sauser-Hall | 48 |
| 10 à 11 | Hamburger | 50 | Hamburger | 50 | Liebeskind | 50 | Liebeskind | 50 | Liebeskind | 50 | Liebeskind | 50 |
| | | | Werner | 49 | Kaden | 49 | Kaden | 49 | Logoz | 48 | Kaden | 49 |
| | | | Scelle | 48 | Scelle | 48 | Naville | I.M.L. | | | Carry | 48 |
| 11 à 12 | Sauser-Hall | 47 | Sauser-Hall | 47 | Werner | 50 | Hamburger | 50 | Hamburger | 50 | | |
| | | | Borgeaud | 49 | Borgeaud | 49 | de Claparède | 48 | Logoz | 48 | Carry | 48 |
| | | | Werner | 48 | de Claparède | 47 | Hamburger | 50 | de Claparède | 47 | de Claparède | 17 |
| 14 à 15 | de Claparède | 17 | de Claparède | 47 | Carry | 48 | Pereira da Silva | 46 | Richard | 49 | Milhaud | 30 |
| | | | | | Hamburger | 50 | Guggenheim | 49 | de Claparède | 47 | | |
| 15 à 16 | Sauser-Hall | 50 | Kaden | 48 | Carry | 48 | Guggenheim | 49 | | | Milhaud | 30 |
| | | | de Claparède | 17 | Grodensky | 49 | Hamburger | 50 | de Claparède | 17 | | |
| 16 à 17 | Suss | 48 | Kaden | 48 | Borgeaud | 49 | Borgeaud | 50 et Arch. | Borgeaud | 49 | | |
| | | | Grodensky | 49 | Morgenthau | 48 | Morgenthau | 48 | | | | |
| 17 à 18 | Suss | 48 | Morgenthau | 50 | Rappard | 30 | Milhaud | 30 | Rouillet | 47 | | |
| | | | Grodensky | 49 | Morgenthau | 48 | Borgeaud | 50 et Arch. | Battelli | 49 | | |
| 18 à 19 | | | | | | | Feinberg | 49 | Milhaud | 30 | Milhaud | 30 |
| | | | | | | | Milhaud | 30 | | | | |

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Eugène BUJARD, Doyen.

M. le Dr Jean-Amédée Weber, prof. ord.

Anatomie normale et organogénie. — Splanchnologie.

Résumé du système nerveux central et périphérique.

6 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 18 h.; samedi, de 9 à 11 heures. Aula Ec. Méd.

Exercices pratiques de dissection: Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Le professeur dirige les travaux pratiques tous les jours, de 10 à 12 heures.

Ec. Méd. Salle de dissect.

Un *rédemptoire gratuit concernant des questions d'anatomie et d'organogénie* a lieu sous la direction du professeur le mercredi et le samedi, de 11 à 12 heures.

Aula Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales.

Tous les jours. Ec. Médecine.

M. le Dr Eugène Bujard, prof. ord.

Histologie normale. — 1^{re} partie: tissus et systèmes. 4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures. Ec. Méd.

Embryologie générale (embryogénie et histogénie). 2 h.
Vendredi et samedi, à 8 heures. Ec. Méd.

Stomatologie normale. 2 h.

[A lieu au semestre d'été].

Laboratoire d'embryologie et d'histogénie. 2 h.
Mardi et vendredi, de 14 à 16 heures. Ec. Méd.

Laboratoire d'histologie. 2 h.
[A lieu au semestre d'été.]

Eventuellement il sera organisé un *rédemptoire facultatif sur des questions d'histologie*.

[S'adresser au professeur.]

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi. [S'adresser au professeur.] Ec. Méd.

M. le Dr Frédéric Battelli, prof. ord.

Physiologie. — Fonctions de nutrition.
Lundi et vendredi, à 16 h.; mardi et mercredi, de 16 à 18 heures.

6 h.

Chimie physiologique.

Lundi et vendredi, à 17 heures.

Ec. Méd.
2 h.

Laboratoire de physiologie et de chimie physiologique.

Mardi, de 9 h. à midi, et jeudi, de 14 à 17 heures.

Ec. Méd.
Ec. Méd.

Exercices pratiques et théoriques pour étudiants avancés.

Lundi, à 9 heures.

Ec. Méd.
Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales.

Tous les jours.

Ec. Méd.

M. le Dr Max Askanazy, prof. ord.

Pathologie générale.

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.

Inst. path.¹

Laboratoire d'autopsies et de démonstrations.

a) Démonstrations.

Lundi et jeudi, à 14 heures.

2 h.
Inst. path.
2 h.

b) Autopsies pour tous les élèves.

Samedi, de 14 à 16 heures.

Inst. path.
Inst. path.

c) Autopsies pour groupes de 3 étudiants.

(Sur convocation.)

Inst. path.
Inst. path.

d) Conférences sur des sujets anatomo-pathologiques.

Anatomie pathologique de la cavité buccale et du pharynx.

2 h.
Inst. path.
Inst. path.

Mercredi, de 17 à 19 heures.

Travaux spéciaux. — Tous les jours.

M. le Dr Maurice Roch, prof. ord.

Clinique médicale.

Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. 30.

7 h. 1/2
Hôp. cant.²

Stage clinique (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée).

Tous les jours.

6 h.
Hôp. cant.
2 h.

Exercices d'auscultation.

Mardi, de 17 à 19 heures.

Hôp. cant.
Hôp. cant.

M. le Dr Albert Jentzer, prof. ord.

Clinique chirurgicale.

Clinique propédeutique.

(Jours et heures à fixer).

6 h.
Hôp. cant.

stage clinique d'un mois pour candidats en médecine.

Tous les jours. [S'adresser au professeur].

Hôp. cant.

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse.

² Hôpital cantonal.

| | |
|---|---|
| <i>Travaux pratiques.</i> — Anesthésie, antisepsie. — Bandages et appareils. — Pratique urologique. [S'adresser au professeur]. | Hôp. cant. |
| <i>Travaux de laboratoire.</i> Tous les jours. [S'adresser au professeur]. | Hôp. cant. |
| M. le Dr René Koenig, prof. ord. | |
| <i>Clinique gynécologique et obstétricale.</i> Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 h. | 5 h. |
| <i>Eléments d'obstétrique.</i> Lundi, à 17 heures. | Maternité. 1 h. Maternité. |
| M. le Dr Pierre Gautier, prof. ord. <i>Clinique infantile.</i> Lundi et mercredi, à 16 heures. | 2 h. Clin. infant. ¹ |
| M. le Dr Adolph Franceschetti, prof. ord. <i>Leçons de clinique ophtalmologique et d'ophtalmologie.</i> Lundi et mercredi, à 18 heures. | 2 h. Clin. ophtalm. ² |
| <i>Cours d'ophthalmoscopie.</i> Lundi, à 17 heures. | 1 h. Clin. ophtalm. |
| M. le Dr Charles Ladame, prof. ord. <i>Clinique des maladies mentales.</i> Mercredi, à 14 et à 15 heures. | 2 h. Asile de Bel-Air ³ . |
| M. le Dr Charles Du Bois, prof. ord. <i>Clinique dermato-vénérologique.</i> Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures. | 3 h. Hôp. cant. |
| M. le Dr Bernard Wiki, prof. ord. <i>Matière médicale et thérapeutique expérimentale (Pharmacologie).</i> Mardi, à 15 heures, et mercredi, à 17 heures. | 2 h. Ec. Méd. |
| <i>Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments.</i> Samedi, de 10 heures à midi. | 2 h. Ec. Méd. |
| <i>Art de formuler. Exercices de rédaction d'ordonnances (Cours théorique).</i> [A lieu au semestre d'été.] | |
| <i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> Tous les jours, sauf le samedi. [S'adresser au professeur]. | Ec. Méd. |

¹ Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.
² Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.
³ Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

| | |
|--|---|
| M. le Dr Georges Bickel, prof. ord. | 2 h. |
| <i>Policlinique médicale.</i> Mardi et vendredi, à 18 heures. | Policlinique. |
| <i>Stage de policlinique médicale.</i> Tous les jours, jeudi excepté, de 16 à 18 heures, deux semaines consécutives. | Policlinique. |
| <i>Clinique propédeutique.</i> Jeudi, à 18 heures. | 1 h Hôp. cant. |
| M. le Dr Jean-Alfred Veyrassat, prof. ord. | |
| <i>Policlinique chirurgicale.</i> Samedi, de 10 heures à midi. | 2 h. Policlinique. |
| <i>Chirurgie générale.</i> Lundi et mercredi, à 18 heures. | 2 h. Policlinique. |
| M. le Dr Raoul de Seigneux, prof. ord. | |
| <i>Cours pratique d'opérations obstétricales (1^{re} partie).</i> Samedi, de 8 à 10 heures. | 2 h. Maternité (Amphith.) |
| <i>Exercices pratiques de diagnostic gynécologique et obstétrical sur le mannequin.</i> Mardi, à 16 h.; vendredi, à 15 heures. Pour les participants à ce cours : Sutures de déchirures périnéales (sur convocation). | 2 h. Policl. obst. et gyn., s. 26 ¹ . 5 h. |
| <i>Policlinique gynécologique et obstétricale.</i> <i>Stage d'un mois</i> , limité à 2 participants par mois. | |
| | Policl. obstétr. et gynéc. |
| M. le Dr Zareh Chéridjian, prof. ord. | |
| <i>Oto-rhino-laryngologie.</i> Lundi et vendredi, à 18 heures. | 2 h. Policl. oto-rhino-laryngologique. |
| M. le Dr François Naville, prof. extr. | |
| <i>Médecine légale.</i> — Cours théorique et démonstrations pratiques. Mardi et vendredi, à 14 heures. | 2 h. Institut de méd. légale ² . |
| <i>Autopsies médico-légales.</i> — Réductions de rapports et expertises par les élèves ; démonstrations de laboratoire selon matériel et sur convocation. | |
| <i>Laboratoire de recherches spéciales.</i> Tous les jours [S'adresser à l'Institut]. | Institut de méd. légale. |

¹ Maternité.

² Rue de l'Ecole-de-Médecine.

M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr.
Chirurgie des accidents et médecine d'assurance. 2 h.
Mardi, de 16 à 18 heures. Hôp. cant. Clin. chir.

M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.
Hygiène publique et hygiène expérimentale. 4 h
Lundi, à 16 h.; jeudi, de 16 à 18 h., et vendredi,
à 16 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie¹.
Bactériologie [A lieu pendant le semestre d'été].
Cours pratique de bactériologie.
Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.
*Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de
bactériologie et de pathologie expérimentale.*
Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.

M. le Dr **René Gilbert**, chargé de cours.
Radiologie générale. — Applications au radiodiagnostic
(exercices pratiques). 2 h.
Mercredi, à 14 et à 15 heures. Institut central de Radiologie.
Stage de radiologie clinique pour médecins ou étu-
diants ayant terminé leur scolarité.
Tous les jours (nombre limité). S'adresser au professeur.
Institut central de Radiologie.

M. le Dr **Pierre Besse**, chargé de cours.
Physiothérapie. — Cours théorique et présentations. 1 h.
Jeudi, à 16 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.
Diététique. 1 h.
Samedi, 14 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.

M. le Dr **Edmond Barbey**, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.
Répertoire d'oto-rhino-laryngologie. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Pol. oto-rhino-laryngologique.

M. le Dr **Nicolas Betchov**, privat-docent de médecine interne.
La tuberculose. — Etude clinique. Lutte sociale antitu-
berculeuse. Démonstrations pratiques et visites
d'institutions. 1 h.
Lundi, à 16 heures. Hôp. cant.

¹ Quai d'Arve.

M. le Dr **Fernand Chatillon**, privat-docent d'obstétrique et de gynécologie.
Cours d'obstétrique et gynécologie. 1 h.
Lundi, à 17 heures. Maternité.

M. le Dr **Charles Cornioley**, privat-docent de chirurgie.
La tuberculose ostéo-articulaire. 1 h.
Vendredi, à 18 heures. Clin. chir.

M. le Dr **Roger Fischer**, privat-docent de biologie médicale.
[Le cours a lieu au semestre d'été.]

M. le Dr **Henri Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.
Chapitres de psychopathologie. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Université.

M. le Dr **Oscar-Louis Forel**, privat-docent de psychiatrie.
Psychologie médicale. 1 h.
Mardi, à 18 heures. Université, s. 28.

M. le Dr **Ernest Friedheim**, privat-docent d'anatomie pathologique.
Cultures de tissus, avec démonstrations. 1 h.
Jeudi, à 17 heures. Inst. path.

M. le Dr **Jean Golay**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Les principales affections dermatologiques. 1 h.
Samedi, à 16 heures. Clin. médicale.

Mme Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmologie.
Cours d'ophtalmoscopie. — Détermination de la réfraction. 1 h.
Samedi, à 17 heures. Clin. ophtalm.²

M. le Dr **Herz Mantchik**, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.
Chapitres choisis d'oto-rhino-laryngologie. 1 h.
Samedi, à 11 heures. Polycl. oto-rhino-laryng.²

M. le Dr **Georges de Morsier**, privat-docent de neurologie et de psychiatrie.
Neurologie (avec présentation de malades). 1 h.
Vendredi, à 17 heures. Clin. médicale.

M. le Dr **J.-Jacques Mozer**, privat-docent de médecine interne.
Electro-cardiographie clinique. 1 h.
Lundi, à 16 heures. Clin. médicale.

M. le Dr **François Ody**, privat-docent de chirurgie.
Chirurgie du système nerveux et sympathique. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Clin. chir.

¹ Rue Alcide-Jentzer.

² Boulevard de la Cluse, 42.

| | |
|---|--------------------|
| M. le Dr John-Henri Oltramare, privat-docent de chirurgie. <i>Diagnostic chirurgical.</i> | 1 h. |
| (Jour et heure à fixer.) | Clin. chir. |
| M. le Dr Georges Piotrowski, privat-docent de physiologie pathologique. <i>Technique et interprétation des examens de laboratoire.</i> 1 h. | |
| Jeudi, à 11 heures. | Clin. ophtalm. |
| M. le Dr Charlie Saloz, privat-docent de médecine interne. <i>Semeiologie cardio-vasculaire.</i> | 1 h. |
| Vendredi, à 16 heures. | Clin. méd. |
| M. le Dr Raymond de Saussure, privat-docent de psychiatrie. <i>L'influence des conflits affectifs sur le développement de l'intelligence.</i> (Etude psychopathologique sur les civilisations de l'antiquité). | 1 h. |
| Mercredi, à 18 heures. | Université, s. 28. |
| M. le Dr Jacques Stephani, privat-docent de médecine interne. [Le cours a lieu au semestre d'été.] | |

b) Ancien règlement.

| | |
|---|-----------------------------|
| M. le Dr Louis Aubert <i>Gynécologie opératoire.</i> | 1 h. |
| Mercredi, à 18 heures. | Maternité. |
| M. le Dr Henri Audeoud, <i>Hygiène et alimentation de l'enfance.</i> | 1 h. |
| Samedi, à 18 heures. | Policlinique. |
| M. le Dr Charles Martin-Du Pan. <i>Chirurgie infantile.</i> | 1 h. |
| Mardi, à 11 h. | Hôp. Gourgas ¹ . |
| M. le Dr Rista Mitkovitch. <i>Criminologie générale.</i> — Les criminels au point de vue anthropologique, sociologique et psychologique. L' <i>Uomo delinquente</i> de Lombroso. Dégénérescence et criminalité. Le problème de la responsabilité. | 1 h. |
| Lundi, à 15 heures. | Univ., s. 48 |
| M. le Dr Charles Perrier. <i>Chapitres choisis d'urologie chirurgicale.</i> | 1 h. |
| Vendredi, à 17 heures. | Hôp. cant. |
| M. le Dr Théodore Reh. <i>Bactériologie pratique.</i> | 2 h. |
| Jeudi, de 14 à 16 heures. | Inst. d'Hyg. |
| <i>Hygiène sociale.</i> | 4 h. |
| Samedi, à 16 heures. | Inst. d'Hyg. |

¹ Rue Gourgas, 19.

| | |
|--|-------------------|
| M. le Dr Charles Waegeli. <i>Séminaire d'obstétrique.</i> | 1 h. |
| Samedi, à 17 heures. | Audit. Maternité. |

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes¹ par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Les personnes qui désirent subir les *examens fédéraux de médecine* doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1^o s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 28 septembre 1918 ; 2^o déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3^o justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les *examens fédéraux de médecine* doivent produire un *certificat de maturité conforme au*

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1^o Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2^o Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolumenent de 15 francs.

3^o L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4^o Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5^o On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Le Président local des Examens fédéraux de médecine, M. le Dr E. Thomas, reçoit les inscriptions des candidats aux examens fédéraux à son domicile *route de Florissant, 4, 2^e étage à gauche*, les lundis, mercredis et samedis, de 14 à 15 heures.

PLAN D'ÉTUDES

Ce plan d'études ne comprend que les cours strictement obligatoires, mais est recommandé aux étudiants; il est destiné à leur servir de guide pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1^{re} année. — 1^{er} semestre (hiver) : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2^{me} semestre (été) : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les

travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou Examen fédéral de sciences naturelles.

ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MéDECINE.

2^{me} année. — 3^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

Exercices pratiques: Dissection I.

4^{me} semestre (été) : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Physiologie II.

Exercices pratiques : Histologie normale — Physiologie (1^{re} série).

3^{me} année. — 5^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Dissection II. — Physiologie (2^{me} série). — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou Examen fédéral d'anatomie et de physiologie.

6^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Polyclinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Médecine opératoire.

4^{me} année. — 7^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Polyclinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et polyclinique dermatologiques. — Polycliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

Exercices pratiques : Bactériologie. — Histologie pathologique.

5^{me} année. — 9^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Polycliniques : médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

Exercices pratiques : Prescription et dispensation des médicaments.

EXAMENS : Première partie du Doctorat.

10^{me} semestre (été) : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et policlinique de dermatologie et de vénérologie. — Policlinique médicale.

EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.

11^{me} semestre (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et policliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages.

Examen fédéral professionnel.

Présentation de la thèse.

Pour le *Doctorat en médecine dentaire*, consulter le règlement de l'Université.

E.M. = Ecole de médecine.

H.C. = Hôpital cantonal.

I.P. = Institut pathologique.

U. = Université, bâtiment principal.

M. = Maternité.

I.H. = Institut d'Hygiène.

A.A. = Asile des Aliénés.

I.R. = Institut de radiologie.

Cl. m. = Clinique médicale.

Cl. ch. = Clinique chirurgicale.

P. = Polyclinique.

P.oto. = Polycl. otorhinolaryng.

I.M.L. = Institut méd. légale.

Cl. Inf. = Clinique infantile.

Cl. opht. = Clinique ophtalmolog.

FACULTÉ DE MÉDECINE

| Heures | Lundi | | Mardi | | Mercredi | | Jeudi | | Vendredi | | Samedi | |
|----------------------|-----------------------------|----------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------|----------------------|------------------|--------------|------------------|--------------|----------------------------|--------------|
| 8 à 9 | Bujard Koenig Du Bois | E.M. Mat. H.C. | Bujard Koenig Du Bois | E. M. Mat. H.C. | Bujard Koenig Du Bois | E.M. Mat. H.C. | Bujard Koenig | E.M. Mat. | Bujard Koenig | E.M. Mat. | Bujard de Seigneux | E.M. Mat. |
| 9 à 10 | | | Battelli | E.M. | | | | | | | J. A. Weber de Seigneux | E.M. Mat. |
| 9-10 $\frac{1}{2}$ | Roch | H.C. | Roch | H.C. | Roch | H.C. | Roch | H.C. | Roch | H.C. | | |
| 10 à 11 | | | Battelli | E.M. | | | | | Bujard | E.M. | J. A. Weber Wiki | E.M. |
| 10 $\frac{1}{2}$ -12 | | | | | | | | | | | Veyrassat | Pol. |
| 11 à 12 | Askanazy Martin-Du Pan | I.P. H.Ggas | Battelli Askanazy | E.M. I.P. | Askanazy Piotrowski | I.P. Cl. opht. | Askanazy | I.P. | Askanazy | I.P. | J.A. Weber Wiki | E.M. B.M. |
| | | | | | | | | | | | Mantchik | P.oto. |

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

| Heures. | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|---------|--|---|--|--|--|---|
| 14 à 15 | Askanazy I.P. | Bujard Naville I.M.L. | Ladame A.A. Gilbert I. R. | Battelli I.P. Reh I.H. | Bujard Naville I.M.L. | Askanazy Besse I.P. H.C. |
| 15 à 16 | Friedheim Mitkovitch I.P. U. 48 | Bujard Wiki E.M. E.M. | Ladame A.A. Gilbert I. R. | Battelli Cristiani I.H. Reh I.H. | Bujard E.M. | Askanazy I.P. |
| 16 à 17 | Battelli Gautier Cristiani Betchov E.M. Cl. inf. I.H. H.C. | Battelli Julliard E.M. Cl. chir. | Battelli Gautier E.M. Cl. inf. | Battelli E.M. Cristiani I.H. Besse H.C. | Battelli E.M. Cristiani I.H. Saloz Cl. méd. | Golay Reh Cl. méd. I.H. |
| 17 à 18 | Battelli Koenig Franceschetti Chatillon E.M. Mat. Cl. Oph. Mat. | Battelli Roch Julliard E.M. H.C. H.C. | Battelli Askanazy Wiki E.M. I.P. E.M. | | Battelli E.M. de Morsier Cl. méd. Perrier I.P. | Gourfein-Welt Wægeli Cl. oph. Mat. |
| 18 à 19 | J. A. Weber Franceschetti Veyrassat Chéridjian Aula Cl. Oph. Pol. P. Oto. | J. A. Weber Roch Bickel Forel Aula H.C. Pol. U. 28 | J. A. Weber Askanazy Franceschetti Veyrassat Aula I.P. Cl. Oph. E.M. E.M. U. 28 Mat. | | J. A. Weber Bickel H.C. Audeoud Aula Pol. P. Oto. Cl. chir. | |

INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Dr Hector CRISTIANI.

M. le Dr Ernest Métral, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.

Exercices pratiques. 14 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h.;
samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire

Cours théorique. 1 h.

Samedi, à 16 heures. Inst. dent.

M. le Dr Albert Bardet, professeur à l'Institut dentaire.

Policlinique dentaire. 12 h.

Tous les jours, de 9 à 11 heures. Inst. dent.

Art dentaire théorique. Hygiène dentaire. 1 h.

Mardi, à 8 heures. Inst. dent.

Anomalies des mâchoires. Orthodontie. 1 h.

Vendredi, à 8 heures. Inst. dent.

M. le Dr Paul Guillermin, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique de prothèse générale et chirurgicale. 7 h.

Lundi, mardi et vendredi, de 8 à 10 h., et jeudi,
à 8 heures. Inst. dent.

Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale. 1 h.

Jeudi, à 7 heures. Inst. dent.

M. le Dr François Pfæffli, professeur à l'Institut dentaire.

Couronnes et appareils à pont. 5 h.

Clinique.

Lundi et mardi, de 17 à 19 h.; vendredi, à 17 h. Inst. dent.

Cours théorique. 1 h.

Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.

M. le Dr Eugène Bujard, prof. ord. à l'Université.

Stomatologie normale. 2 h.

[A lieu au semestre d'été.]

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord. à l'Université.
Anatomie pathologique de la cavité buccale et du pharynx. 2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures. Inst. path.

M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr. à l'Université.
Chirurgie spéciale et de la cavité buccale. 1 h.
Mercredi, à 10 heures. Inst. dent.
[Le cours de chirurgie générale a lieu au semestre d'été.]

M. le Dr **Charles Wartmann**, professeur à l'Inst. dentaire.
Pharmacologie. 2 h.
Mardi et vendredi, à 11 heures. Inst. dent.
Stomatologie clinique. 1 h.
Samedi, à 11 heures. Inst. dent.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;
le lundi, le mardi, et le vendredi, de 14 à 19 heures ;
le mercredi et le samedi, de 14 à 17 heures.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 68).

PLAN D'ÉTUDES

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indiqué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme un guide recommandé par la Commission.

ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1^{re} année. — 1^{er} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie inorganique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée.
La Commission engage MM. les élèves à suivre, pendant le 1^{er} semestre, des travaux pratiques de physique expérimentale, de botanique ou de zoologie et d'anatomie comparée.

2^{me} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie organique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée. — Laboratoire de Chimie analytique.

EXAMENS : Examen fédéral de sciences naturelles ou première partie de l'examen propédeutique dentaire.

ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

2^{me} année. — 3^{me} Semestre : Histologie normale I. — Embryologie. — Anatomie normale I. — Physiologie I. — Laboratoire d'anatomie. — Travaux pratiques de stomatologie et d'embryologie.

4^{me} Semestre : Histologie normale II. — Stomatologie normale. — Anatomie normale II. — Physiologie II. — Laboratoire d'histologie normale.

EXAMENS : Examen fédéral d'anatomie et de physiologie ou deuxième partie de l'examen propédeutique dentaire.

ÉTUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

3^{me} année. — 5^{me} Semestre : Pathologie et Anatomie pathologique générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et Histologie pathologique des tissus dentaires.

6^{me} Semestre : Clinique chirurgicale. — Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et appareils à pont. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

4^{me} année. — 7^{me} Semestre : Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique oto-rhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapeutique pour dentistes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Couronnes et appareils à ponts.

8^{me} Semestre : Même programme que pour le semestre précédent.

EXAMENS : Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en chirurgie dentaire.

Pour le *Doctorat en médecine dentaire* (délivré par la Faculté de médecine), consulter le règlement de l'Université.

INSTITUT DENTAIRE

| Heures | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi Guillermin | Vendredi | Samedi |
|---------|----------------------|----------------------|--------------------|---------------------|----------------------|----------|
| 7 à 8 | | | | | | |
| 8 à 9 | Guillermin | Guillermin Bardet | | Guillermin | Guillermin Bardet | |
| 9 à 10 | Bardet Guillermin | Bardet Guillermin | Bardet | Bardet | Bardet Guillermin | Bardet |
| 10 à 11 | Bardet | Bardet | Bardet Julliard | Bardet | | Bardet |
| 11 à 12 | | Wartmann | | | Wartmann | Wartmann |
| 14 à 15 | Métral | Métral | Métral | | Métral | Métral |
| 15 à 16 | Métral | Métral | Métral | | Métral | Métral |
| 16 à 17 | Métral | Métral | Métral | | Métral | Métral |
| 17 à 18 | Pfæffli | Pfæffli | Askanazy | I.P. | Pfæffli | |
| 18 à 19 | Pfæffli | Pfæffli | Askanazy | I.P. | Pfæffli | |

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

M. le professeur Auguste GAMPERT, Doyen.

| | Salle |
|---|--------------------|
| M. Eugène Choisy, prof. ord. | |
| <i>L'Eglise chrétienne pendant les trois premiers siècles.</i> | 2 h. |
| Lundi et vendredi, à 9 heures. | 28. |
| <i>Introduction à l'étude historique du christianisme.</i> | 1 h. |
| Lundi, à 11 heures. | 29. |
| <i>Histoire générale du christianisme.</i> | 1 h. |
| Samedi, à 10 heures. | 29. |
| <i>Séminaire calvinien.</i> | 1 h. |
| Samedi, à 11 heures. | B. P. ¹ |
| <i>Histoire religieuse du XIX^e siècle.</i> | 1 h. |
| Mardi, à 15 heures. | 29. |
| M. Ernest Rochat, prof. ord. | |
| <i>Le protestantisme dans les pays de langue française depuis le XIX^e siècle, sa théologie, son enseignement, sa prédication.</i> | 3 h. |
| Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures. | 28. |
| M. John Gaillard, prof. ord. | |
| <i>Théologie pastorale.</i> | 1 h. |
| Vendredi, à 11 heures. | 28. |
| <i>Homilétique et diction (1^{re} année).</i> | 2 h. |
| Mercredi, à 10 et à 11 heures. | 29. |
| <i>Sermons et catéchèses.</i> | 1 h. |
| Mardi, à 11 heures. | 28. |
| M. Auguste Lemaître, prof. ord. | |
| <i>Dogmatique. — Le salut et la vie chrétienne. L'Eglise.</i> | 3 h. |
| Mercredi, à 9 h. ; vendredi et samedi, à 8 heures. | 28. |
| <i>Histoire des doctrines. — La conscience morale et l'Evangile chez les apologètes de la Suisse romande (Ch. Sécrétan, E. Naville, Frommel).</i> | 1 h. |
| Vendredi, à 16 heures. | 28. |
| <i>Introduction aux études théologiques.</i> | 1 h. |
| Mercredi, à 8 heures. | 29. |
| <i>Patristique latine : Tertullien : « De præscriptione hæreticorum. »</i> | 1 h. |
| Samedi, à 9 heures. | 29. |

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. Auguste Gampert, prof. ord.

Histoire du peuple d'Israël et de sa religion. — Les origines.

Salle

2 h.
28.

Lundi, à 11 heures, et samedi, à 10 heures.

Exégèse de l'Ancien Testament. — Fragments du Pentateuque.

2 h.
28.

Mercredi, à 8 heures, et samedi, à 9 heures.

Grammaire hébraïque.

3 h.
29.

Lundi, à 10 h.; mercredi, à 9 h., et vendredi, à 8 heures.

Etude générale de l'Ancien Testament (pour la 1^{re} année).

1 h.
29.

Lundi, à 9 heures. *Catéchismus*

Les idées religieuses et morales de l'Ancien Testament. 1 h.

Vendredi, à 14 heures.

Séminaire de l'Ancien Testament.

(Jour et heure à fixer.)

28.

M. Georges Berguer, prof. ord.

Histoire des religions (1^{re} année). — *Prolégomènes :* animisme, tabous, totémisme.

1 h.
29.

Mardi, à 10 heures.

Histoire des religions. — Histoire du mysticisme dans l'Eglise chrétienne depuis les premiers siècles.

2 h.
28.

Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 15 heures.

Psychologie religieuse. — Analyse des types religieux : type mystique, intellectuel, etc.

1 h.
28.

Vendredi, à 17 heures.

28.

M. Franz Leenhardt, prof. ord.

Théologie du Nouveau Testament. — La vie et l'enseignement de Jésus.

2 h.
28.

Lundi, à 14 et à 15 heures.

2 h.
28.

Interprétation de l'épître aux Hébreux

Mardi, à 8 heures, et vendredi, à 10 heures.

2 h.
28.

Introduction aux livres du Nouveau Testament

1 h.
28.

Mercredi, à 11 heures.

2 h.
29.

Histoire du Texte et du Canon du Nouveau Testament. 1 h.

2 h.
29.

Vendredi, à 9 heures.

Grec élémentaire.

2 h.
29.

(Jours et heures à fixer.)

EXERCICES DE PRÉDICATION

Une fois par semaine devant les professeurs de la Faculté.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réale latine du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes². Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Puissent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLANS D'ÉTUDES

Baccalauréat en Théologie.

(Pour les candidats au ministère pastoral)

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Quatre examens, dont trois partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, deux *dissertations*.

Le 1^{er} examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

Les 2^{me} et 3^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 4^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi;

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

² Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

Licence.

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant deux leçons et deux dissertations sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

Doctorat.

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

Baccalauréat ès sciences religieuses.

Six semestres d'études universitaires.

Deux examens, oraux et écrits.

(Mention A) Langues anciennes. — (Mention B) Histoire. —
(Mention C) Philosophie.

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

Maurice Roch.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 8 juillet 1933.

*Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'Instruction publique:*

Paul LACHENAL.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

| heures | Lundi | Salle | Mardi | Salle | Mercredi | Salle | Jeudi | Salle | Vendredi | Salle | Samedi | Salle |
|---------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-------|-------|-----------|-------|----------|--------|
| 8 à 9 | | | Leenhardt | 28 | Gampert | 28 | | | Lemaître | 28 | Lemaître | 28 |
| | | | | | Lemaître | 29 | | | Gampert | 29 | | |
| 9 à 10 | Choisy | 28 | Berguer | 28 | Lemaître | 28 | | | Choisy | 28 | Gampert | 28 |
| | Gampert | 29 | | | Gampert | 29 | | | Leenhardt | 29 | Lemaître | 29 |
| 10 à 11 | Rochat | 28 | Rochat | 28 | Rochat | 28 | | | Leenhardt | 28 | Gampert | 28 |
| | Gampert | 29 | Berguer | 29 | Gaillard | 29 | | | | | Choisy | 29 |
| 11 à 12 | Gampert | 28 | Gaillard | 28 | Leenhardt | 28 | | | Gaillard | 28 | Choisy | B.P.U. |
| | Choisy | 29 | | | Gaillard | 29 | | | | | | |
| 14 à 15 | Leenhardt | 28 | | | | | | | Gampert | 28 | | |
| 15 à 16 | Leenhardt | 28 | | | | | | | Berguer | 28 | | |
| 16 à 17 | | | Choisy | 29 | | | | | Lemaître | 28 | | |
| 17 à 18 | | | | | | | | | Berguer | 28 | | |

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1933 à 1936.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *La philosophie de Josiah Royce*.

Le prix sera décerné en juin 1934.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1934.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *La neutralité de la Suisse et la politique des alliances européennes : 1879-1914*.

Le prix sera décerné en juin 1934.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1934.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale de Max Scheler*.

Le prix sera décerné en juin 1936.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1936.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.
- b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1936, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1936.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois.
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1935, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1935.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1934 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1934, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les relations de l'Angleterre et de la République de Genève aux XVI^e et XVII^e siècles.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1934.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

Prix Dr Emile Berger.

L'Université décernera, en juin 1935, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

De la descendance des alcooliques.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1935.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :
a) les étudiants de l'Université de Genève.

b) les gradués de l'Université de Genève âgés de moins de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les thèses, ouvrages ou mémoires présentés devront être rédigés en français et remis en deux exemplaires au moins.

ART. 3. — Les travaux encore inédits doivent être présentés dactylographiés.

En ce qui concerne les ouvrages imprimés, seuls pourront être pris en considération ceux qui auront paru dans les trois années précédant le terme fixé pour la présentation des travaux.

ART. 4. — Les travaux récompensés restent la propriété de leurs auteurs. En cas de publication, deux exemplaires seront remis gratuitement à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

Prix Lucien Cellérier.

L'Université décernera, en juin 1934, un prix de *mille francs* destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la psychologie affective et son application à l'éducation (Pour de plus amples détails, s'adresser au Secrétariat de l'Université).

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1934.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants et anciens étudiants de l'Université de Genève qui ont obtenu le certificat du laboratoire de psychologie dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

b) les élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui sont inscrits comme étudiants ou comme auditeurs à l'Université.

c) les anciens élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui ont été diplômés dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits (écrits très lisiblement) ou, de préférence, dactylographiés, inédits et rédigés en langue française.

ART. 3. — Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être couronnés.

Fonds Théodore Flournoy

Le fonds Théodore Flournoy est destiné à accorder une ou plusieurs bourses d'études ou de recherches à des étudiants ou à des gradués de l'Université. Pour l'attribution de ces bourses, la préférence sera donnée aux travaux portant sur les disciplines suivantes : psychologie expérimentale, psychologie religieuse, psychologie

pédagogique, psychanalyse, philosophie des sciences, histoire des sciences.

Toute personne à qui une bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Recteur un rapport écrit sur le résultat de ses travaux.

Exceptionnellement la Commission du Fonds pourra transformer, en tout ou en partie, la bourse en un prix, pour récompenser l'auteur d'un travail remarquable, publié en langue française dans les deux années précédentes, sur un sujet rentrant dans l'une des disciplines indiquées ci-dessus. La Commission, dans ce cas, pourra prendre en considération d'autres personnes que des étudiants ou gradués de l'Université de Genève.

Les candidats devront envoyer leur demande au Recteur de l'Université, en y joignant toutes pièces justificatives, avant le 1^{er} mars 1935, avec un exposé des buts qu'ils se proposent.

Fonds Jean de Soukozanette

Le fonds Jean de Soukozanette est destiné à subvenir aux frais d'études d'étudiants et d'étudiantes de nationalité russe et de religion orthodoxe, immatriculés à l'Université de Genève.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université.

Fonds African Spir

(Fondé par Mme Claparède-Spir).

Le fonds African Spir est destiné à une bourse d'études (environ 1,200 fr. par an), à un étudiant (ou à une étudiante), appartenant à une famille peu fortunée, et qui aura témoigné d'un profond intérêt pour la philosophie et de réelles capacités pour l'étude de cette discipline.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1934, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1934.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédent la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1934, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1934.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédent la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par Mme Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1934, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1934.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus.

— Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay

pour recherches sur des sujets de chimie théorique.

En mémoire de la féconde activité de Marignac et de Stas, M. E. Solvay, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000.—, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermi-

nation des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission administrative*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1934, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1934. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Stroehlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1935, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats (littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1935.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs, ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1935, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1935.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1934, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1934.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre ; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1934, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public fédéral*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1934.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1934, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *huit cents francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours. Les thèses de doctorat ne sont admises au concours qu'autant qu'elles ont été présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié dans les six années précédentes.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1934.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1935, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1935.

Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1934, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :
La forme des testaments en droit suisse. Etude de la doctrine et de la jurisprudence du Tribunal fédéral.

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours.

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1934.

Le prix pourra être partagé.

Fonds Adrien Lachenal.

Les intérêts de ce fonds sont destinés à subventionner l'impression d'une thèse de doctorat en droit présentée à la Faculté de Droit de l'Université de Genève par un étudiant de nationalité suisse ayant passé au moins quatre semestres à la Faculté.

Les demandes doivent être adressées à M. le Doyen de la Faculté.

Un règlement spécial détermine les conditions dans lesquelles cette subvention pourra être accordée.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1934, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

La chirurgie des capsules surrenales (pathologie et technique).

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1934, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1935 à l'auteur du meilleur mémoire sur l'une des questions suivantes posées par la Faculté :

1. — *Pathogénie et traitement des oedèmes chirurgicaux.*

2. — *Traitement chirurgical de la gangrène pulmonaire.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1935, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1934, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Etude sur la physiopathologie du système réticulo-endothélial.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1934, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1935, à l'auteur du meilleur mémoire sur l'une des questions suivantes posées par la Faculté :

1. — *Rapports entre la glycémie et la glycosurie.*

2. — *Les extraits d'organes en thérapeutique cardio-vasculaire.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1935, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1934, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1934. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Prix Gustave Humbert

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1935, un prix de *cinq cents francs* au meilleur travail fait à la Polyclinique médicale ou au second Service de médecine de l'Hôpital cantonal.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés ne concourant pas simultanément pour un autre prix, doivent être remis avant le 1^{er} janvier 1935 au Doyen de la Faculté de médecine.

Sont admis à concourir les assistants des services sus-mentionnés, les étudiants de la Faculté de Médecine de Genève et les diplômés fédéraux et cantonaux ayant terminé leurs études à Genève depuis moins de 10 ans.

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

Prix Chenevière Munier

La Faculté décernera, en juin 1934, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

— De l'usage par Calvin de la méthode du libre examen !

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française. Ils doivent être remis au Doyen avant le 1^{er} janvier 1934. Le nom de l'auteur doit être remis sous pli cacheté, portant extérieurement une devise répétée en tête du manuscrit.

Sont admis à concourir les étudiants qui sont immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Prix Georges Fulliquet

La Faculté décernera, en juin 1934, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de théologie systématique (dogmatique, histoire des dogmes, apologétique) ou de philosophie de la religion, dont le choix est laissé aux concurrents.

Sont admis à concourir : 1^o les étudiants de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, au moment fixé pour la remise des travaux de concours, sont dans leur dernière année d'études ; 2^o les candidats au baccalauréat de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont passé leurs derniers examens depuis moins de deux ans ; 3^o les bacheliers en théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont obtenu leur grade depuis moins de deux ans.

Les mémoires présentés doivent être inédits et rédigés en français. Ils porteront une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1934.

Au nom de l'Université :

Maurice ROCH, Recteur.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
5. Henri DISDIER (1864) pour prix décerné par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
9. CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. BIZOT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
11. Edgar AUBERT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix décernés par la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. Joseph DES ARTS (1900), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
17. GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. Edouard GANS (1909), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. Paul DUPROIX (1912), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
25. Etienne GIDE (1923), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.
27. Dr Jean KESER (1924), pour la Faculté des Lettres.
28. Dr Constantin TOPALI (1925), pour la Faculté des Sciences.

29. Société anonyme Dr A. WANDER (1923), pour l'Ecole de pharmacie.
30. Dr Emile BERGER (1926), pour prix décerné par l'Université.
31. Georges FULLIQUET (1926), pour prix décerné par la Faculté de Théologie.
32. Eugène RICHARD (1927), pour la Faculté de Droit.
33. Christos LAMBRAKIS (1927), pour chaire à la Faculté des Lettres.
34. Lucien CELLÉRIER (1927), pour prix décerné par l'Université.
35. Théodore FLOURNOY (1928), pour bourse décernée par l'Université.
36. Adrien LACHENAL (1928), pour impression de thèses à la Faculté de Droit.
37. Rudolf Jan REIGER (1928), pour l'Institut de Physique (recherches de précision sur les rayons X).
38. Dr Laurent REHFOUS-COLLART (1929), pour l'Institut de Botanique (pour publications).
39. Gustave HUMBERT (1929), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
40. Jean DE SOUKOZANETTE (1929), pour bourse décernée par l'Université.
41. African SPIR (1929), pour bourse décernée par l'Université.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Approuvé par le Conseil d'Etat le 28 Septembre 1918

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les porteurs du certificat de maturité du Gymnase de Genève ou de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève ou de l'Ecole secondaire et supérieure des Jeunes filles de Genève sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui

passent d'une Faculté dans une autre ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : à 6 fr. pour les étudiants et à 10 fr. pour les auditeurs.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 100 francs ;

Pour le grade de licencié, 150 francs ;

Pour le grade de docteur, 300 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

Pour les certificats pédagogiques, 50 francs ;

Pour le diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le certificat d'études françaises, 40 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1^o Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2^o Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques ; en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie.

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

3^o Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences psychologiques ; en pharmacie ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; ès sciences politiques ; en théologie ; en médecine ; en médecine dentaire.

4^o Diplôme d'ingénieur-chimiste ; diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne ; diplôme de pharmacien ; diplôme de Hautes Etudes commerciales.

5^o Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences ; certificats pédagogiques ; certificat d'études françaises.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.

2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.

3) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du sanatorium universitaire.

4) La cotisation de membre de l'Association générale des étudiants (fr. 2).

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées pour l'obtention des grades universitaires ; on peut se les procurer à la Caisse de l'Université.

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Etudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Etudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS

(Fondée en 1924)

L'Association générale des Etudiants groupe tous les étudiants de l'Université, suisses et étrangers, et les représente auprès des autorités universitaires et gouvernementales. Elle s'est en outre assigné la tâche de s'occuper des besoins intellectuels et matériels des étudiants. Elle a notamment créé en 1931 un office d'entraide.

En s'inscrivant aux cours, chaque étudiant fait partie d'office de l'Association et reçoit une carte lui permettant de jouir de notables réductions dans presque toutes les salles de spectacle et dans un grand nombre de magasins de la ville.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASIE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1^o de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2^o d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE

POUR LES

ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

(Loi du 21 Juin 1919)

La Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Etudiants de l'Université de Genève, a pour but de subvenir aux frais qu'auraient à supporter les étudiants en cas de maladie.

(Demander les Statuts à la Caisse de l'Université.)

Renseignements utiles à MM. les Etudiants.

La *Salle des Journaux* est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à 11 h. 45 et de 14 à 18 h. 45. Le samedi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi ; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'As-

cension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, en Sciences économiques et sociales, en Droit et en Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de biologie alpine* de la Linnaea, à Bourg-Saint-Pierre (Valais) (ouverts du 1^{er} juillet au 15 septembre), s'adresser au Directeur, M. le professeur Robert Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. B. P. G. Hochreutiner, Dr ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, à l'Hôtel de Ville, en indiquant l'objet des recherches à l'archiviste de service à la salle des travaux.

Le *Musée d'art et d'histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

Le *Musée d'ethnographie*, moyennant l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM André, Emile, Délices, 40.
Arminjon, Pierre, hôtel Victoria, rue Pierre-Fatio, 41.
Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
Babel, Antony, rue des Peupliers, 26.
Bally, Charles, boulevard des Philosophes, 48.
Battelli, Frédéric, rue Eynard, 8.
Berguer, Georges, Promenade St-Antoine, 14.
Bickel, Georges, route de Florissant, 12.
Böhneblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.
Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.
Borgeaud, Charles, Onex.
Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
Bovet, Pierre, chemin de l'Escalade, 1.
Breitenstein, Jules, Cartigny.
Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.
Bujard, Eugène, place Claparède, 4.
Burky, Charles, avenue Pescier, 30.
Carry, Paul, rue Töpfier, 10..
Chavanne, Louis, rue G.-Leschot, 4.
Cherbuliez, Emile, avenue Petit-Senn, 32, Chêne-Bourg.
Cheridjian, Zareh, rue de l'Université, 8.
Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
Choisy, Louis-Frédéric, rue du Soleil-Levant, 8.
Claparède, Edouard, avenue de Champel, 41.
Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Chêne-Bougeries.
Cristiani, Hector, rue de Candolle, 26.
Deonna, Waldemar, chemin des Fourches, par Chêne.
DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.
Fehr, Henri, route de Florissant, 410.
Ferrero, Guglielmo, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.
Folliet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 56.
Franceschetti, Adolph, Clinique ophtalmologique.
Francois, Alexis, route de Florissant, 47.
Gaillard, John, rue G.-Leschot, 11.
Gamperl, Auguste, rue Töpfier, 11 bis.
Gautier, Pierre, rue de Beaumont, 3.
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
Grandjean, Frank, chemin de Miremont, 29 bis.
Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
Guyénot, Emile, Institut de Zoologie, Université.
Gysin, Marcel, boulevard du Pont-d'Arve, 6.
Hersch, Liebmann, avenue Pierre-Odier, 18, Chêne-Bougeries.
Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.
Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.
Kaden, Erich-Hans, avenue de Miremont, 33.
Koenig, René, rue Charles-Bonnet, 4.
Kummer, Ernest, avenue de Champel, 45.
Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.
Leenhardt, Franz, rue de Villereuse, 18.
Lemaitre, Auguste, route des Acacias, 24.
Lendner, Alfred, rue Emile-Yung, 6.

- MM. Liebeskind, Wolfgang, quai des Eaux-Vives, 44.
Logoz, Paul, rue Sénébier, 44.
Mache, Albert, quai des Eaux-Vives, 42.
Martin, Paul-E., route de Florissant, 9.
Martin, Victor, boulevard des Tranchées, 42.
Meyer, Kurt-H., Les Troiselles, Genthod.
Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
Mirimanoff, Dimitri, rue Töpffer, 11 bis.
Moulet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.
Muret, Ernest, route de Florissant, 35.
Naville, François, avenue de Champel, 16.
Oltramare, André, rue Carteret, 30.
Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.
Piaget, Jean, Les Cerisiers, Pinchat.
Pictet, Amé, rue Bellot, 43.
Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.
Rappard, William-E., Valavran, près Genève.
Reverdin, Henri, route de Chêne, 124, Chêne.
Richard, Albert, ch. de Chapeaurouge, 3.
Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.
Rochat, Ernest, avenue Léon-Gaud, 7.
Rossier, Edmond, avenue Dapples, 6, Lausanne.
Sarasin, Charles, Grand-Saconnex.
Sausser-Hall, Georges, rue Michel-Chauvet, 12.
Scelle, Georges, chemin des Chalets, 3, Champel.
Schidlof, Arthur, boulevard James-Fazy, 10.
Sechehaye, Albert, rue de l'Université, 5.
de Seigneur, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Chêne-Bougeries.
Terrier, Claudius, Les Agettes, Grand-Lancy.
Thibaudet, Albert, avenue Ernest Hentsch, 9.
Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 4.
Tiercy, Georges, avenue Riant-Parc, 15, Petit-Saconnex.
Töndury, Hans, Helvetiastrasse, 45, Berne.
Velleman, Antoine, avenue Marc-Monnier, 5.
Veyrassat, Jean-Alfred, rue du Colombier, 15.
Wavre, Rolin, rue Le Fort, 23.
Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.
Weber, Rodolphe, clos Belmont, 45.
Weigle, Jean, rue du Grand-Mézel, 4.
Wenger, Paul, avenue de Miremont, 35.
Werner, Charles, route de Florissant, 4.
Werner, Georges, avenue Paul-Chaix, Chêne-Bougeries.
Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.

CHARGÉS DE COURS

- MM. Baud-Bovy, Samuel, rue Beauregard, 4.
Besse, Pierre, chemin du Châtelet, 6.
Gielly, Louis, rue de la Rotisserie, 6.
Gilbert, René, place Claparede, 3.
Hamburger, Ludwig, rue de l'Ancien-Port, 2.
Karcevski, Serge, rue Emile-Yung, 11.
Martin-Achard, Alexandre, rue Diday, 40.
Paréjas, Edouard, avenue Henri-Dunant, 42.
Valencien, Charles, rue du Pont-Neuf, 2, Carouge.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Bardet, Albert avenue Gaspard-Valette, 5.
Guillermín, Paul, rne du Stand, 62.
Métral, Ernest, quai de l'Ile, 45.
Pfäffli, François, rue de Candolle, 14.
Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 46.

PRIVAT-DOCENTS

- Mme Amira, Divsha, rue Barthélémy-Menn, 8.
MM. Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.
Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 47.
Baer, Jean, rue de la Violette, 3.
Barbey, Edmond, rue Général-Dufour, 20.
Battelli, Maurice, rue Eynard, 8.
Baudouin, Charles, Saconnex-d'Arve.
Beaumont, de, Jacques, Genève.
Betchov, Nicolas, rue du 31-Décembre, 45.
Bonnet, Joseph, avenue du Mervelet, 11, Petit-Saconnex. 15
Bouchardy, François, rue Henri-Mussard, 26.
Mme Castellani, Marie, route de Malagnou, 2.
MM. Cerny, Vaclav, rue Emile-Yung, 11.
Chaix, André, route de Chêne, 48.
Chatillon, Fernand, rue Ferdinand-Hodler, 5.
Chodat, Fernand, chemin Rieu.
Cimerman, Chevel, rue Verte, 9.
Cornioley, Charles, rue du Rhône, 18.
Courtois, Louis-John, rue Micheli-du-Crest, 11 bis.
Cramer, Marc, rue Töpffer, 11 bis.
Cros, Edouard, rue Plantamour, 45.
Cuendet, Georges, chemin de Miremont, 48.
Dérohert, Eugène, cours de Rive, 7.
Dottrens, Robert, Troinex.
Duprat, Jeanne, cours de Rive, 6.
MM. Feinberg, Nathan, avenue Beau-Séjour, 19.
Fischer, Roger, rue des Eaux-Vives, 4.
Flournoy, Henri, rue de Monnetier, 6.
Forel, Oscar-Louis, Prangins, près Nyon, Vand.
Friedheim, Ernest, Institut pathologique.
Galopin, Raymond, cours des Bastions, 16.
Georg, Alfred, avenue Dumas, 48.
Golay, Jean, rue de la Plaine, 5.
Mme Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.
MM. Grodinsky, Michel, chemin de Miremont, 21 A.
Guggenheim, Paul, rue de Lausanne, 417.
Gulzeit, Grégoire, Genève.
Hassler, Otto, chalet du Jura, avenue des Ormeaux, Petit-Lancy.
Heinis, Hugo, rue des Pitons, 30.
Hochreutiner, B. P. Georges, rue Saint-Victor, 10.
Isnard, Emmanuel, villa Ramel, Ambilly près Annemasse.
Mme Katiensky, Anna, rue Cherbuliez, 2.
MM. Klug, Oskar, route de Malagnou, 6.
Lagotala, Henri, avenue Mon Repos, 8. 14
MM. Long, Pauline, chemin Liotard, 45.
Langenbach, Edmond, quai Ecole-de-Médecine, 10.
Ledermann, László, quai des Eaux-Vives, 32.
Lévy, Fernand, rue de St-Jean, 90.
Lugrin, Jean-Philippe, chemin Krieg, 18.
Mantchin, Herz, rue de la Corraterie, 20.
Martin-Du Pan, Charles, rue Sénébier, 20.
Meili, Richard, rue des Maraîchers, 44.
Minod, Marcel, Grand'Rue, 17.
Mitkovich, Rista, rue Saint-Victor, 8.
Monnier, Luc, rue Puits-Saint-Pierre, 2.
Morgenthaler, Hans, rue de Candolle, 30.
de Morsier, Georges, rue de l'Hôtel-de-Ville, 3.
Mozer, J.-Jacques, boulevard des Philosophes, 28.
Ody, François, cours des Bastions, 10.
Oltramare, John-Henri, rue de Candolle, 16.
Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.
Paillard, Henri-Charles, rue Saint-Léger, 5.

- MM. Pasdermadjian, H., rue Bergalonne, 6.
Pereira da Silva, Fernando Correia, quai des Eaux-Vives, 40.
Perrier, Charles, rue de Candolle, 42.
Pictet, Arnold, rue de Lausanne, 102.
Pittard, Jean-Jacques, chemin des Cottages, 36.
Piotrowski, Georges, rue Lévrier, 9.
Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.
Reverdin, Louis, rue de Candolle, 20.
Roget, François-Frédéric, route de Florissant, 2.
Roullét, Maurice, rue de la Tour-Maitresse, 6.
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
Ruchon, François, rue Lévrier, 3.
Saini, Hugo, boulevard du Pont-d'Arve, 61.
Saloz, Charlie, avenue Marc-Mouvier, 4.
Saussure, de, Raymond, Tertasse, 2.
Schopfer, William-H., rue d'Italie, 4.
Stephani, Jacques, Montana.
Suss, Jude, rue Micheli-du Crest, 2.
Susz, Bernard, chemin Peschier, 12.
Tanner, Henri, chemin du Point-du-Jour, Petit-Saconnex.
Tremelloni, Robert, « Mon chez moi », rue de Lausanne, 87.
Waegeli, Charles, rue de l'Athénée, 31.
Wagner, Hans, Schützenmattstr. 61, Bâle.
Walther, Léon, chemin Peschier, 12, Champel.
MM^e Welt, Ida, La Résidence, route de Florissant.
MM. Zbinden, Louis, avenue de la Grenade, 6.
Ziegler, Henri de, rue de l'Ecole-de-Médecine, 14.

Secrétaire de l'Université :

M. Archinard, André, Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John, Université.

Commis :

MM. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.
Michaud, Gustave, rue de la Servette, 36

Appariteur des Facultés :

M. Brisselet, Paul, Université

Huissier-concierge :

M. J. Gex, rue des Peupliers, 6.

Concierges :

- | | |
|---|--|
| M. Francoual, Abel, Ecole de Chimie | M. Michel, Henri, Polyclinique. |
| MM ^e Becchio, Julie, Ecole de Médecine. | M. Charles Burky, Institut d'Hygiène. |
| MM ^e Brisselet-Chollet, Hélène, Institut pathologique. | M ^m Grosfort, Clotilde, Inst. Dentaire. |
| MM ^e Ludy, Emma, Maternité. | M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale. |
| M. Regard, Marin, Clinique infantile. | M. Vallier, John, Observatoire. |